

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 juin 2019 - 19 h 00

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 02 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, HERNANDEZ, LACOSTE, LE PRIOL, SIMÉON, VITET et VOISIN MM. BAË, BATAILLE, BROUSSE, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LASCRET, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MARIN, PERROT, PETER, PILET et RIVIER
PROCURATIONS	Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE Mme RANGOLY a donné procuration à M. PILET M. LALANNE a donné procuration à M. PERROT M. LERAT a donné procuration à M. BAË M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON M. SÉVERAC a donné procuration à M. MARIN
ABSENT(E)S	Mme MATHIEU-DEBLACHE
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. PERROT Pascal
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 28 mars et 18 avril 2019 2 - Tarification du mini-séjour 2019 organisé par le service jeunesse 3 - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales - projet de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2019-2020 4 - Demande d'une subvention de fonctionnement - Association Jeunesse au Plein Air 31 5 - Demande d'une subvention de fonctionnement - Association Sportive du lycée Clémence Royer 6 - Accord-cadre pour la fourniture de matériaux et de petit outillage pour les services techniques 7 - Prix de cession de la parcelle cadastrée AZ n° 71 sise résidence "les 13 Vents" 8 - Transfert d'office dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée AB n° 121 sise chemin de la Bergère 9 - Transfert d'office dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée AN n° 69 sise impasse des Thuyas 10 - Association Avenir Fonsorbais Volley-Ball - demande d'une subvention de projet "Volley pour Tous" 11 - Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - avis des Personnes Publiques Associées et mémoire de réponse 12 - Enquête publique concernant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et du Règlement Local de Publicité 13 - Modification des limites d'agglomération sur la Route Départementale 68-route de Fontenilles 14 - Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Seysses - avis à formuler 15 - Le Muretain Agglo 16 - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la vallée du Touch et de ses affluents - modification statutaire 17 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 18 - Questions orales posées par les divers groupes 19 - Informations diverses

Date de la convocation : 28 mai 2019	Date d'affichage de la convocation : 29 mai 2019
Nombre de membres	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 26
en exercice : 33	Votants : 32

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. PERROT Pascal, du groupe "Agir pour Fonsorbes", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Terrain agricole lieu-dit les Boulbènes
2. Projet de cession Doky

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Étude cœur de ville
2. Certification des comptes

1 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 28 MARS ET 18 AVRIL 2019

Arrivée de Mme MATHIEU-DEBLACHE à 19 h 04

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Mme le Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 ?

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : je ne suis pas certain que les micros fonctionnent bien puisque ...

Mme le Maire : ... nous en parlerons tout à l'heure, pour le procès-verbal de la séance du 18 avril, au cours de laquelle il y a effectivement eu un dysfonctionnement.

M. Pilet : sur le procès-verbal du 28 mars : il y a eu, en fin de séance, l'intervention d'une personne du public. Dans le procès-verbal, il n'est pas noté qu'elle a demandé à avoir la parole ; il est important de le préciser.

Mme le Maire : je la lui ai donnée, d'accord.

M. Pilet : ensuite, en annexe, sur le budget, dans les comptes-rendus amenés, notre groupe, "Fonsorbes l'Humain d'Abord", précisait qu'il était en accord avec les analyses de Mme Krier, mais pas forcément avec les solutions décidées derrière, que ce soit bien clair au niveau des débats ...

Mme le Maire : vous l'avez dit, vous l'avez écrit ?

M. Pilet : ... que nous étions d'accord avec les analyses, mais pas forcément avec les solutions ...

Mme le Maire : ... est-ce quelque chose que vous avez dite pendant le Conseil Municipal ?

M. Pilet : ... oui, ça a été dit ...

Mme le Maire : ... est-ce que c'est repris ou pas ?

M. Pilet : c'est repris.

Mme le Maire : alors tout va bien.

M. Pilet : mais, c'est bien préciser que les analyses ... ce n'est pas la même chose ...

Mme le Maire : ... M. Pilet, si c'est dans le procès-verbal, ce n'est pas la peine de revenir dessus. C'est écrit.

M. Pilet : je veux juste expliquer.

Mme le Maire : il n'y a pas à expliquer, M. Pilet. Il vous est simplement demandé d'approuver le procès-verbal. Si effectivement dans le procès-verbal sont repris vos propos tels qu'ils ont été tenus, écrits tels que vous les avez donnés puisqu'un certain nombre de textes ont été écrits, si c'est conforme à ce que vous avez dit et écrit, il n'y a pas de commentaire à faire.

Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019, en tenant compte des modifications demandées par M. Pilet.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0

Mme le Maire : pour le procès-verbal du 18 avril, il y a effectivement eu un souci, à savoir que l'enregistrement principal n'a pas fonctionné ; l'enregistrement secondaire a donc été utilisé, celui qui est posé à côté de moi. L'audition a donc été plus difficile. Je crois que vous avez tous reçu un mail vous prévenant de la difficulté qu'a rencontrée l'agent chargée de la retranscription du procès-verbal. Il vous a donc été demandé de la joindre si vous aviez des observations à formuler. Apparemment, personne ne s'est manifesté auprès d'elle.

M. Pilet : si, aujourd'hui, elle n'était pas là. Aussi, nous n'avons pas pu vérifier tous les points que nous voulions vérifier. Je ne sais pas comment nous faisons, si nous pouvons ...

Mme le Maire : ... si vous voulez, nous le voterons lors de la prochaine séance. Vous pourrez ainsi aller écouter ce qui est audible, et nous verrons ce qu'il en est.

M. Pilet : merci.

2 - TARIFICATION DU MINI SÉJOUR 2019 ORGANISÉ PAR LE SERVICE JEUNESSE (délibération n° 2019-094)

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : cette année, le mini-séjour se déroulera du 29 au 30 juillet 2019 à ORLU (Ariège).

La commission scolaire s'est entendue pour appliquer de nouveau le tarif de deux "journées sortie", qui n'a pas été changé depuis l'année dernière, en ajoutant la nuitée. Cette nuitée est bien plus importante que celle de l'année dernière puisque cette année-là ils étaient partis en camping ; le coût était bien moindre.

La commission a décidé que le service jeunesse prendrait à sa charge 6 € sur les tranches 3 et 4 et les personnels Mairie, 4 € sur les tranches 5 et 6, et 2 € sur la tranche 7. Avec Mme Gosselin, nous avons rencontré les agents du service jeunesse après la commission afin de savoir ce qu'ils en pensaient ; ils étaient tout à fait d'accord.

Nous avons ajouté deux dispositions, ce qui avait déjà été voté en CCAS, à savoir la participation éventuelle de ce dernier sur les tranches 1 et 2 : à hauteur de 60 % sur la tranche 1, et à hauteur de 30 % sur la tranche 2.

De plus, il est proposé de voter un tarif dégressif pour les fratries : 50 % de remise à partir du deuxième enfant. Cela pourrait amener certaines familles à partir en mini-séjour, ce qui est plus compliqué pour un budget familial avec un tarif plein pour deux ou trois enfants.

Aussi, il est proposé de fixer la tarification de ce mini séjour organisé par le service jeunesse, à savoir :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIF PLEIN	TARIF CAF DÉDUITE
Fonsorbais		
Tranche 1 - QF ≤ 400	61,20 €	51,20 €
Tranche 2 - 401 < QF ≤ 600	68,50 €	60,50 €
Tranche 3 - 601 < QF ≤ 800	72,70 €	66,70 €
Tranche 4 - 801 < QF ≤ 1 300	75,00 €	
Tranche 5 - 1 301 < QF ≤ 1 700	80,20 €	
Tranche 6 - 1 701 < QF ≤ 2 000	82,30 €	
Tranche 7 - QF > 2 001	87,00 €	
Personnel Mairie	68,60 €	
Extérieurs	100,00 €	

Mme le Maire : toutes ces décisions vont dans un sens, celui d'une action sociale forte et volontaire de la part de la commune à l'égard des familles en difficultés.

M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : le tarif dégressif à partir du deuxième enfant est aussi dégressif sur le troisième ? C'est 50 % pour ...

Mme le Maire : ... oui, à partir du deuxième. La probabilité qu'il y ait trois enfants d'une même fratrie entrant dans ce contexte-là reste tout de même extrêmement faible. Mais, effectivement, c'est à partir du deuxième enfant.

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : si le second a 50 % par rapport au séjour, est-ce que s'appliqueront toujours les réductions de 60 % et de 30 % ?

Mme Lacoste : oui.

Mme Bobo : d'accord. Aux mêmes taux ?

Mme Lacoste : oui. Le pourcentage de participation du CCAS s'applique sur le reste à charge des familles. Par exemple, sur un tarif de la tranche 1, le tarif est divisé par deux pour le deuxième enfant, nous enlevons la participation de la CAF, et, sur ce reste à charge sont appliqués les 60 % du CCAS. Les deux jours font

donc 10 €, me semble-t-il. J'avais donné l'exemple, M. Pilet doit l'avoir sur le compte-rendu de la commission.

M. Pilet : peut-être rappeler, pour que l'information soit précise, l'enveloppe financière globale du CCAS actée.

Mme le Maire : elle a été revue à la hausse pour les aides, sachant qu'il faudra que ça rentre dans l'enveloppe en question. Il faudra probablement avoir une réflexion sur le règlement, avec Mme Hernandez (*Adjointe déléguée aux affaires sociales*), pour l'année prochaine : une fois l'enveloppe atteinte, que nous aurons attribué les aides, les enfants qui sont déjà partis ne seraient plus prioritaires. Il est bien évident que la priorité sera donnée à des enfants qui ne sont jamais partis, ou qui pour une raison quelconque, notamment par rapport au nombre de places, ce qui s'applique déjà au service jeunesse, n'auront pas pu partir l'année N. L'année N+1, ils seront prioritaires, à la fois pour partir, mais également pour la prise en charge des aides, c'est bien évident.

M. Pilet : nous pourrions en reparler ? Parce qu'en commission nous n'avions pas du tout évoqué cette question.

Mme le Maire : je l'évoque parce que c'est une notion qui me paraît extrêmement importante, à savoir que des enfants puissent être pénalisés parce que le nombre de places n'est pas suffisant. Ces enfants-là deviendront prioritaires l'année suivante, à la fois pour partir, mais également pour bénéficier des aides. Que ce ne soit pas toujours les mêmes, sous prétexte que les parents sont les premiers à les inscrire, qui bénéficient, à la fois des séjours et à la fois des aides proposées par le CCAS.

M. Pilet : je pense que pour l'instant il n'y a pas d'enfants pénalisés, donc tant mieux.

Mme le Maire : non, mais du fait des tarifs qui deviennent particulièrement bas pour les familles les plus en difficultés, le "bouche à oreille" va bien évidemment fonctionner, et fera que fort probablement plus de parents seront enclins à inscrire leurs enfants. Il faut donc cadrer cela de façon à ce qu'aucun enfant ne soit pénalisé, même deux ou trois ans consécutifs. Il faut un règlement écrit.

M. Pilet : nous en reparlerons en commission parce que je trouve que c'est l'aboutissement de tout un travail, ce sont des choses que nous demandions, nous sommes donc assez contents qu'elles avancent dans ce sens. Juste quand même pour rappeler pour tout le monde l'information sur l'enveloppe financière.

Mme le Maire : en l'occurrence, ce n'est pas à l'ordre du jour, nous en parlerons en CCAS. Aujourd'hui, nous n'avons pas les éléments sur cette enveloppe financière.

M. Pilet : "une nouvelle demande qui sera acceptée au regard de l'enveloppe financière du CCAS" : c'est juste pour dire le montant.

Mme le Maire : nous en parlerons lorsqu'il en sera question ...

Mme Hernandez, Adjointe déléguée aux affaires sociales : c'est la ligne "aides", à hauteur de 25 000 €.

Mme le Maire : sachant que ces 25 000 € ne couvrent pas uniquement les séjours.

Mme Hernandez : c'est ce qui a été dit, notamment ... je suis désolée, je déborde un peu, ce n'était pas prévu ..., lorsque nous avons évoqué les mini-séjours et la sortie ski : les enfants pourront faire "l'une et l'autre sortie" et non pas "l'une ou l'autre". C'est bien évidemment en fonction de la ligne budgétaire de 25 000 €, si nous ne dépassons pas cette somme, parce qu'il n'y a pas que les sorties pédagogiques ou mini-séjours, d'autres aides sont accordées. Cela a été noté ; il n'y a pas de problème, nous faisons en sorte que les enfants puissent partir.

Mme le Maire : merci Mme Hernandez.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la tarification ci-dessus définie pour le mini-séjour organisé par le service jeunesse pour la période du 29 au 30 juillet 2019.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - PROJET DE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ (CLAS) 2019-2020 (délibérations n° 2019-095 et 2019-096)

Mme Lacoste : tous les ans, un dossier de demande de subventions est déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental. Je vous rappelle que les objectifs du projet de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2019-2020 sont :

- accompagner les enfants dans la construction de leur parcours scolaire, savoir s'organiser, savoir rechercher l'information, devenir autonome et élargir les centres d'intérêts de l'enfant en proposant des actions d'ouverture culturelle

- accompagner et soutenir les parents dans le suivi et la compréhension des besoins des enfants
- continuer à développer les liens avec les responsables des établissements scolaires
- développer des liens avec les différents acteurs du territoire : les acteurs culturels, les différents coordonnateurs du CLAS du Muretain Agglo, identifier les différents partenaires en lien avec la parentalité

Nous en parlons régulièrement, des COPIL (Comités de Pilotage) se tiennent une à deux fois par an. C'est un dispositif qui fonctionne bien, pris en charge par M. Xavier Rabaud, qui est très investi. Le CLAS fonctionne sur les trois groupes scolaires et sur le collège, il apporte des résultats. Il y a un soutien et un partenariat étroit avec les enseignants, le service culturel, les différents partenaires. C'est un véritable appui pour les enfants concernés.

Mme le Maire : ils sont sortis, sont allés au musée, fréquentent la médiathèque. Ils ont participé à "dis-moi dix mots", qui a été une belle soirée avec la Mosaïque des Partages, un temps intergénérationnel partagé puisqu'ont participé tous les participants aux animations de "dis-moi dix moi" à la Mosaïque des Partages.

Avez-vous des questions sur le CLAS, son fonctionnement ? Sachant, bien entendu, que les financements du Conseil Départemental et de la CAF sont très loin de couvrir les besoins, c'est donc un effort conséquent que fait la commune vers ces enfants.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le projet de CLAS 2019-2020,

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

ainsi qu'auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION JEUNESSE AU PLEIN AIR 31 (délibération n° 2019-097)

Mme Lacoste : l'Association Jeunesse au Plein Air 31 (AJPA) a permis à quatre enfants fonsorbaïses de partir en séjours de vacances collectives de mineurs en 2018. Aussi, pour cette action, les dirigeants ont sollicité une subvention de projet d'un montant de 200 €. Or, la commune ne peut octroyer une subvention pour une action s'étant déroulée l'année précédente.

Pendant, le but de cette association étant louable, il est proposé de lui octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 € pour l'année 2019.

La demande portant sur le séjour de 2018 était jointe en annexe de la convocation.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : je ne comprends pas. Vous dites que la subvention de projet octroyée l'année dernière ne permet pas de l'octroyer cette année.

Mme le Maire : non, ce n'est pas cela. L'action à laquelle l'association fait référence s'est déroulée en 2018, elle a pris en charge quatre enfants de Fonsorbes. L'association nous demande donc, par rapport à ces enfants, de les soutenir à hauteur de 200 €, faisant valoir l'action de l'année précédente. Or, nous ne pouvons pas nous appuyer sur ce qui a été fait l'année dernière. Nous leur répondons donc que nous leur octroyons 200 € au titre de 2019, sans savoir si des enfants partiront cette année avec l'association JPA.

M. Gaubert : sur le fond, l'objet, il n'y a pas de problème. C'était sur la compréhension : dire "nous avons attribué une subvention de projet l'année précédente, nous ne pouvons pas l'attribuer l'année suivante", alors qu'en fin de compte la règle générale de l'attribution des subventions de projet sur la commune n'était pas clairement définie, déjà, et d'autre part rien n'empêcherait de la lui attribuer deux années de suite.

Mme le Maire : oui, absolument.

M. Gaubert : sauf, comme vous dites, que c'est une action déjà connue, ce n'est plus un projet.

Mme le Maire : c'est cela. Nous nous sommes donc alignés sur les montants demandés pour l'année dernière. Nous pouvons aussi très bien décider que tous les ans, au budget, nous donnons des fonds à l'association JPA sans savoir si des petits Fonsorbaïses partiront. Nous sommes sûrs que quatre sont partis l'année dernière.

M. Pilet : l'association JPA est une association qui collecte des fonds pour permettre à des enfants de partir sur des séjours de plein air. Elle fonctionne depuis très longtemps, je pense qu'elle aide des enfants de la commune aussi depuis très longtemps. Elle finance les séjours, dans le cas présent c'est Léo Lagrange et un

autre prestataire. Nous nous demandions donc ce qu'il en serait si d'autres familles, ou d'autres organismes comme par exemple UFCV, se présentaient en disant qu'ils ont accueilli des enfants de Fonsorbes et demandaient une subvention.

Mme le Maire : nous regarderions de quelle association il s'agit. Si ce sont les SCOUTS avec une étiquette non laïque, la réponse sera clairement non ; je vous cite cet exemple-là. En l'occurrence, nous savons ce que représente l'association JPA. Le dossier a été étudié en commission, il n'a posé problème à personne. La question se posera en fonction de l'association.

M. Pilet : je la pose car nous commençons à réfléchir en commission des finances sur les critères pour les aides octroyées aux associations. L'autre remarque que je faisais portait sur le fait que c'était pris sur le budget de fonctionnement des associations ...

Mme le Maire : ... non, ce n'est pas pris sur le budget des associations, c'est rajouté.

M. Pilet : ça fait partie de l'enveloppe.

Mme le Maire : oui, mais nous n'avons privé personne de ces 200 €, nous les avons ajoutés.

M. Pilet : sur le principe, j'aurais dû commencer par-là, nous sommes favorables pour que l'aide soit attribuée. Ensuite, la proposition que nous faisons, c'est par rapport à la ligne budgétaire : est-ce que ça ne peut pas apparaître comme un don puisque l'association JPA collecte de l'argent qu'elle redistribue. Ce serait plus clair, plus simple aussi par rapport aux autres associations fonsorbaïses. En même temps, cela permettrait de voir et d'étudier une conduite à tenir s'il y a d'autres demandes ; en l'occurrence, il s'agit d'une association qui n'est pas de Fonsorbes.

Mme le Maire : je ne crois pas que cela changerait grand-chose.

M. Pilet : par rapport à la symbolique, si nous essayons de travailler en mettant quelque chose qui soit clair, ce serait de le faire passer en dons. C'est la demande que nous faisons.

Mme le Maire : nous regarderons ce qu'il est possible de faire.

M. Pilet : que nous l'étudions, car si d'autres demandes de la sorte émanent d'autres organismes, cela peut vite être des demandes qui sont ...

Mme le Maire : ... c'est ce que nous faisons, car je peux vous assurer que nous recevons des demandes de dons ou de subventions d'associations quasiment tous les jours ...

M. Pilet : ... voilà, mais il faut qu'il y ait des critères clairs pour savoir pourquoi nous choisissons telle association plutôt que telle autre.

Mme le Maire : en l'occurrence, c'est parce qu'il s'agit d'une association de l'ordre éducatif, laïque, je pense donc qu'elle porte nos valeurs, en l'occurrence elle porte sans doute les vôtres.

M. Pilet : sur le principe, il n'y a pas de souci. Mais, c'est sur la clarté et sur la ligne budgétaire utilisée.

Mme De Coux, Adjointe déléguée aux finances : je voudrais ajouter que c'est aussi parce que des jeunes Fonsorbaïses ont participé.

M. Pilet : il peut y en avoir plein d'autres. Du coup, quelle attitude allez-vous avoir ?

Mme le Maire : nous verrons en temps utile.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 € à l'association Jeunesse Plein Air 31 afin de permettre à des enfants de Fonsorbes de partir en vacances en 2019.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE CLÉMENCE ROYER (délibération n° 2019-098)

Mme Lacoste : l'association sportive du lycée Clémence Royer sollicite une subvention de fonctionnement de 300 €, sur un budget de 12 800 €.

Pour rappel, la commune lui avait octroyé une subvention de projet de 300 € en 2017, lorsque les lycéens sont partis représenter leur lycée aux olympiades à Marseille. Aucune subvention de fonctionnement n'avait été sollicitée jusqu'à présent.

Malgré le fait que la demande ait été formulée hors délai, il est proposé de lui octroyer une subvention de fonctionnement de 200 €. Je précise que la Mairie n'avait pas adressé de courrier les informant de la date limite de réception des dossiers. La demande était jointe en annexe de la convocation.

Mme le Maire : ce dossier a été étudié en commissions des finances et scolaire.

Arrivée de M. MONROZIER Julien à 19 h 04

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

M. Pilet : j'insiste, je l'avais évoqué, à savoir de lui octroyer ce qu'elle demandait, c'est-à-dire 300 €. Je pense que leur activité est aussi louable que celle de l'association précédente. Elle concerne énormément d'enfants, elle a une vocation très bénéfique. Je pense que 300 € ne grèvent pas le budget, que nous pouvons aller dans leur sens.

Mme De Coux : c'est une question que nous avons abordée en commission des finances. Vous aviez posé la question "pourquoi 200 € et pas 300 € ?". Nous l'avons justifié en disant que nous allouons aux collègues et aux associations sportives des collèges une somme aux alentours de 200 €. Comme c'est une subvention qui vraisemblablement se pérennise dans le temps, nous avons décidé de nous aligner sur ce que nous donnons aux autres établissements scolaires du secondaire.

M. Pilet : je reviens sur la demande, je reste cohérent avec ce que j'avais dit en commission des finances, il me semble que nous devrions pouvoir donner 300 € ...

Mme De Coux : ... non, il faudra alors donner 300 € aux collègues, ... A un moment, il faut maîtriser les enveloppes.

Mme le Maire : et que fait l'Education Nationale ?

Mme Lacoste : en sachant qu'il n'y a pas que des petits Fonsorbais au lycée. J'imagine donc, j'espère, que la même demande de subvention a été formulée auprès des autres communes dont les enfants fréquentent le lycée.

M. Pilet : sur le document qui nous a été fourni, je crois qu'il était indiqué que cela concernait 150 élèves fonsorbais.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 € à l'association sportive du lycée Clémence Royer de Fonsorbes.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET DE PETIT OUTILLAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES (délibération n° 2019-099)

Mme le Maire : un accord-cadre a été lancé concernant la fourniture de matériaux et de petit outillage pour les services techniques. La durée de l'accord cadre serait d'un an renouvelable trois fois. Les tableaux d'examen des offres ont été annexés à la convocation.

Aussi, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

N° des LOTS	DÉSIGNATIONS	SOCIÉTÉS AYANT PRÉSENTÉ L'OFFRE ÉCONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE	MONTANTS HT MINI ANNUEL	MONTANTS HT MAXI ANNUEL
1	PLOMBERIE	LEGALLAIS	1 350,00 €	4 125,00 €
2	ÉLECTRICITÉ-ÉCLAIRAGE	LEGALLAIS	7 500,00 €	22 875,00 €
3	CONSTRUCTION	SGDBF (Point P)	1 875,00 €	5 250,00 €
4	PEINTURE	NUANCES	1 125,00 €	4 125,00 €
5	CONSOMMABLES	SAS FOUSSIER	750,00 €	3 750,00 €
6	SERRURERIE	SAS FOUSSIER	900,00 €	3 750,00 €
7	QUINCAILLERIE	SAS FOUSSIER	750,00 €	4 125,00 €

Le montant total minimum annuel HT est de 14 250,00 €, et le montant total maximum annuel HT est de 48 000 €.

Les matériels qui seront commandés par les services techniques seront livrés en Mairie dans un délai de 24 heures. Mais, en cas d'urgence, notamment pour une fuite pour laquelle ils n'ont pas le matériel nécessaire, les agents pourront bien entendu continuer à se procurer les articles auprès des commerces fonsorbois.

Ce dossier a été examiné par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 mai 2019.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : nous allons nous abstenir sur ce point parce que je ne vois aucune entreprise fonsorboise, justement, qui ait postulé sur ce marché public. Nous en avons discuté, je pense que pour le lot "peinture" nous aurions pu au moins leur en faire part, qu'elles puissent au moins postuler à ce marché. Je pense qu'il doit y avoir d'autres lots pour lesquels des entreprises fonsorboises, ou au moins du Muretain Agglo, auraient pu postuler. Je trouve dommage de ne pas les avoir averties avant parce que c'est légal, nous pouvons le faire, nous pouvons leur dire que nous ouvrons un marché, c'est de la petite fourniture. Je propose un deal, parce que nous voulons développer l'économie fonsorboise, nous voulons faire travailler les acteurs locaux, celui de tous nous abstenir sur ce Conseil Municipal. Le marché est écrit, il n'y a plus à le réécrire, je propose de relancer une consultation en avertissant les acteurs locaux de ce marché, c'est la moindre des choses. Je fais appel à vous, la Majorité, l'Opposition, pour le faire, au moins pour montrer que nous faisons un geste envers les acteurs locaux.

Mme le Maire : sachez que lorsque la commune lance un appel d'offres, il est visible par tout un chacun. Les moyennes, grosses entreprises sont en capacité d'aller chercher l'information sur le fait que des collectivités lancent des marchés. Je prends pour exemple une entreprise de matériaux et maçonnerie située à la sortie de Fonsorbes, qui vous saurez identifier : compte-tenu de son importance et de son implantation régionale, voire nationale, il n'y a aucun doute qu'elle a les moyens, et qu'elle suit probablement de très près tous les appels d'offres ; elle n'a pas répondu.

M. Mailhé : je ne parle pas de celle-là. Ce que nous souhaitons, dans le cadre de notre rôle d'Elu, c'est faire un marché ouvert aux petits acteurs locaux. Là, nous ne l'avons pas fait, c'est un oubli. Je souhaiterais que nous soyons tous responsables, au moins pour faire postuler des entreprises de notre commune.

J'ai regardé le tableau des appels d'offres, des choses m'interpellent. Au vu des colonnes, les marchés publics sont assez techniques : je vois "total BPU" et "total BPU unitaire". Il faudra que l'on m'explique puisque "total BPU, Bordereau de Prix Unitaire", c'est pour chaque article, c'est donc déjà unitaire. Je pense donc qu'il y a une erreur d'appellation. "Total BPU", je pense que c'est ce qui peut être consommé dans l'année sur ce marché-là. Ça ne s'appelle pas "BPU". Je pense que c'est confondu avec un devis quantitatif estimatif. Donc, nous ne pouvons pas juger trois entreprises sur une erreur de BPU, car ce n'est pas le BPU qui est représenté dans la colonne.

Ensuite, la "qualité de produit" ne prend que 30 % de la valeur. Lorsque nous avons des agents qui vont travailler sur des installations électriques, à qui l'on dit que l'on va couper un disjoncteur, un disjoncteur de bas de gamme, sachez qu'ils risquent un flash, ça monte à 6 000 degrés, ils peuvent être brûlés. Je trouve que ces lots-là sont donc très importants parce que les agents seront aussi acteurs de l'utilisation de tous ces petits matériels. Cela m'interpelle aussi un peu.

Je voulais donc avoir une clarification sur la signification du "total BPU" et "total BPU unitaire" car je ne comprends pas. Je pense que le titre ne correspond pas à la ligne.

Mme le Maire : pour exemple, vous parlez du peintre. Cette année, nous lui avons acheté du matériel pour 6 367 €, notamment de la peinture pour le traçage des terrains, que nous ne lui achetions pas jusqu'à présent. Nous la lui avons achetée pour 1 872 €. Cela prouve bien que malgré un marché sur un certain type de peinture, des articles ne sont pas disponibles ; le traçage des terrains n'est pas inclus dans le lot n° 4 "peinture".

M. Mailhé : le problème n'est pas là. Ce que je veux dire, c'est que nous, en tant que responsables Elus de la commune, nous avons un devoir de les avertir du marché. Nous ne l'avons pas fait pour certains types de lots.

Mme le Maire : certains ont été prévenus mais n'ont pas répondu. Je suis d'accord avec vous, c'est regrettable.

M. Mailhé : je propose ce compromis, nous nous abstenons. Nous relançons l'appel d'offres, le marché est fait ... Si nous nous abstenons, et que nous ne le validons pas en Conseil Municipal, nous pouvons le refaire, le marché est écrit. Au moins, faire postuler les personnes de notre commune.

Mme le Maire : j'ai échangé sur le sujet avec l'artisan auquel vous faites référence, en l'occurrence celui qui vend les peintures. Le marché est d'un an renouvelable trois fois. Donc, au bout d'un an, nous lancerons un nouveau marché. Mais pour l'instant, il n'est pas question d'annuler quoi que ce soit.

Je pense que le fait que nous nous mettions à travailler de la sorte changera le fonctionnement des services techniques. En fait, nous allons éviter que les agents, pour aller acheter une bricole, ne se déplacent sur différentes entreprises de la commune, avec la perte de temps que cela représente, sachant qu'ils se

déplacent à deux avec un véhicule de la Mairie. Ils seront plus efficaces sur les chantiers qu'à faire des déplacements pour aller acheter du matériel qui, dorénavant, leur sera livré dans les 24 heures. Nous parlons également d'efficience : efficience des services et de facilitation de leur travail.

La Directrice Générale des Services : nous pensons que le "BPU unitaire" est multiplié par les quantités pour donner le "total BPU". Mais, nous n'avons pas tous les documents à disposition. Nous le regarderons.

M. Mailhé : c'est important de le savoir parce qu'un BPU peut faire basculer un marché. C'est-à-dire : je prends une marge plus importante sur les quantités les plus importantes. Quelqu'un d'honnête ne le fera pas. Il aura donc un BPU inférieur. Je pense que c'est ce que cela veut dire. Il est donc intéressant d'avoir l'explication de ce "total BPU" et "total BPU unitaire". De toute façon, un BPU est unitaire, c'est pour chaque article.

Mme le Maire : nous le regarderons.

M. Mailhé : je tiens à y revenir, et à bien préciser que la part de la qualité du produit, lorsque des agents interviennent sur le produit, est importante. Ce n'est pas rien.

Mme le Maire : l'objectif n'est pas d'acheter un produit de bas de gamme. Parmi le matériel proposé, le choix sera fait par l'acheteur des services techniques ; c'est lui qui décidera du matériel acheté, et non l'entreprise. Nous pouvons donc supposer que cela se fera en connaissance de cause, en fonction des besoins et des éventuels risques auxquels vous faisiez référence tout à l'heure.

M. Gaubert : vous dites que vous voudriez favoriser le local, c'est ça ?

M. Mailhé : non, il est interdit de favoriser sur un marché public. Il n'est pas interdit, puisque nous faisons une ouverture d'offres par Internet, par publication dans la presse, de passer un coup de téléphone aux concernés. J'entends que l'entreprise de matériaux n'a pas voulu, peut-être, postuler. Mais, il est de notre devoir, en tant qu'Elu local, d'appeler les entreprises afin de les aviser que nous allons ouvrir un marché concernant le petit matériel pour les services techniques, ce n'est pas interdit et ce n'est pas du favoritisme.

M. Gaubert : il y a toujours une notion de mise en concurrence.

M. Mailhé : il y a toujours la notion de mise en concurrence. Mais, ce que nous pouvons faire, c'est les appeler pour qu'elles postulent à ce marché public. Après, elles peuvent gagner ou perdre, nous ne le savons pas, il n'y aura pas de favoritisme ...

M. Gaubert : ... effectivement, si les prix proposés ne sont pas les mieux disants ou les moins disants ...

M. Mailhé : ... oui, ils ne passeront pas ; le tableau fait foi. Mais, c'est de notre devoir, à nous Elus locaux, d'appeler nos entreprises, surtout lorsque nous voulons développer l'économie sur Fonsorbes.

M. Baë : Adjoint délégué aux services techniques : j'ai vu avec une certaine satisfaction la création de ces marchés publics, je pense qu'ils apporteront énormément de choses au niveau des services techniques. Je dois avouer avoir été contrarié par le fait, j'en ai discuté avec Mme le Maire, que l'entreprise de peinture n'ait pas été prévenue, en particulier parce que c'était la seule entreprise dans le cadre de ce marché qui pouvait répondre aux deux lots "peinture" et "consommables". C'est une entreprise de Fonsorbes directement visée par ce type de marché. Je ne sais pas qui aurait dû la prévenir : peut-être moi, peut-être les services. J'ai vraiment été contrarié. Je ne sais pas si nous votons l'ensemble des lots ou séparément.

Mme le Maire : c'est global.

M. Baë : sinon, je m'abstiendrai pour les lots n° 4 et 5 pour lesquels j'ai été contrarié.

Mme le Maire : nous nous sommes rattrapés en lui achetant la peinture pour tracer les terrains, qui jusqu'à présent été achetée à Sainte-Foy-d'Aigrefeuille.

M. Pilet : sur la proposition que fait M. Mailhé, je pense que cela vaut quand même le coup d'envoyer un signal fort aux entreprises locales. Je pense qu'il faut le reconsidérer.

Mme le Maire : nous l'avons fait, M. Pilet. Je reprends les montants de l'entreprise de peinture : 2018 : 4 826 €, 2019 : nous en sommes déjà à 6 337 €.

M. Pilet : vous avez déjà répondu, je réinsiste sur la proposition qui est faite. Je crois que nous l'avons déjà évoqué plusieurs fois en Conseil Municipal, à savoir comment nous sommes acteurs au travers des décisions que nous prenons de développer le commerce et les entreprises locales. Cela entre aussi dans la question du développement durable et dans plein d'autres questions, circuit court, etc. Je trouve que la démarche est intéressante, je regrette qu'elle ne soit pas suivie.

Je ferais une autre remarque, sur les montants minimums annuels : beaucoup de communes ne les font plus parce que lorsque ce sont de grands groupes qui répondent, et là il y en a, si le montant minimum annuel n'est pas atteint, ils peuvent le demander. Je pense qu'il serait judicieux de l'enlever, qu'il n'y ait pas de montant minimum annuel.

Mme le Maire : par rapport à ce qui était consommé aujourd'hui, nous avons regardé les besoins des services au fil des années écoulées : nous nous rendons compte que nous sommes dans une fourchette tout à fait raisonnable.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer un accord-cadre avec les prestataires ci-dessus désignés pour chaque lot portant sur la fourniture de matériaux et de petit outillage pour les services techniques.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	9 (Mmes Bobo, Boyer, Rangoly et Vitet, et MM. Baë, Brousse, Lorrain, Mailhé et Pilet)

**7 - PRIX DE CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AZ N° 71 SISE RÉSIDENCE "LES 13 VENTS"
(délibération n° 2019-100)**

Mme le Maire : la ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AZ n° 71 située résidence "les 13 Vents", d'une superficie de 974 m², sise au bas du lotissement des 13 Vents, à proximité immédiate du rond-point. Il est proposé de la céder et donc de fixer le prix de cession. Il est à noter que 672 m² sont constructibles eu égard au retrait vis-à-vis de la Route Départementale 68.

L'avis du Domaine porte sur un prix de 115 000 € HT, soit 118,07 € le m². Le prix proposé est de 140,00 € le m². La TVA ne s'applique pas sur cette vente. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Le plan était annexé à la convocation. Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 23 mai 2019. Avez-vous des questions ?

M. Pilet : oui, celle que j'avais posée à la commission des finances, à savoir comment cela se faisait-il que c'était la Mairie qui le vendait puisque selon les informations que j'avais, ce terrain appartenait au groupe des Chalets ?

Mme le Maire : oui, qu'ils ont cédé à la commune.

M. Pilet : je voudrais donc savoir quand ? Comment cela s'est fait, parce que je n'ai eu aucune information.

Mme De Coux : il vous avait été répondu que c'était dans le PUP (Projet Urbain Partenarial). Le Directeur financier vous a fait parvenir, avec le compte-rendu de la commission des finances, le PUP des 13 Vents, dans lequel est effectivement écrit que ce terrain est cédé à la commune en contrepartie de tous les travaux à effectuer pour le lotissement. J'ai lu ce PUP, cette disposition est effectivement très claire.

M. Pilet : d'accord. Je n'ai pas vu ces documents, cela m'a échappé.

J'ai ressorti le plan des 13 Vents, du groupe des Chalet, le promoteur. Il s'agit du plan fourni à tous les gens qui ont acheté un terrain sur ce lotissement, sur lequel est indiqué un espace vert arboré.

Mme le Maire : l'aménageur l'a effectivement facile de proposer de planter des arbres sur un terrain qui ne lui appartient plus.

M. Pilet : c'est un document contractuel pour leur présenter l'environnement qu'ils auront, à savoir un bassin de rétention aménagé, une coulée verte ...

Mme le Maire : ... cela n'engage que l'aménageur.

M. Pilet : c'est vrai, cela n'engage que l'aménageur. Sauf que les personnes qui ont acheté se retrouvent avec une autre prestation.

Mme le Maire : je ne crois pas que cela change la vie des personnes habitant en hauteur, sur le plateau ...

M. Pilet : ... pour les riverains plus près, cela changera un peu leur vie. Je suis allé les voir pour connaître l'information qu'ils avaient, pour savoir ce qu'ils en pensaient. Le groupe des Chalets leur a dit que ce serait effectivement un terrain pour la commune sur lequel seraient installés, soit des locaux pour les services techniques ou un garage, soit des bureaux pour des associations. Ils ont investi là, en mesurant la gêne qu'ils allaient avoir. Si c'est vendu à un particulier, pour la construction d'une maison, ça va. Mais nous ne savons pas à qui ce sera vendu, je ne sais pas si vous avez des indications à ce niveau-là.

Mme le Maire : l'objectif est de le vendre à un particulier. Je ne vois pas qui achèterait là, qui peut être intéressé. Je ne sais pas ce qu'un promoteur ferait de 672 m² constructibles.

M. Pilet : est-ce que nous pouvons avoir la garantie que ce soit vendu à un particulier pour un projet de maison individuelle afin de ne pas dénaturer ?

Mme le Maire : oui, nous pouvons l'acter, par le fait que nous l'annonçons en Conseil Municipal. Nous étions partis sur cette idée. Personnellement, je n'imaginai pas qu'un promoteur soit intéressé par une surface constructible de 672 m². Nous sommes donc d'accord sur le fait de le vendre à un particulier pour une maison individuelle.

M. Pilet : par rapport à l'incidence, puis à ce qui est arrivé à tous ces habitants, à savoir qu'ils avaient un plan qui n'a pas été respecté, nous allons nous abstenir.

Mme le Maire : il faut qu'ils s'adressent à l'aménageur ...

M. Pilet : ... j'entends l'avancée qu'il y a, celle de vérifier que ce soit bien vendu à un particulier ...

Mme le Maire : ... c'est bien ainsi que nous l'entendions. Nous en sommes les propriétaires, M. Pilet. Nous avons donc le choix de le vendre à qui nous souhaitons. De toute façon, le PLU ne permettrait pas de faire grand-chose au-delà d'une maison individuelle, voire peut-être de deux maisons mitoyennes.

M. Pilet : je vais reprendre votre expression : "c'est mieux en le disant".

Mme le Maire : oui, il n'y a pas de doute ; nous allons le dire.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de cession de la parcelle cadastrée AZ n° 71 située résidence "les 13 Vents" à 140,00 € HT le m².

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mmes Bobo et Rangoly, M. Pilet)

8 - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTRÉE AB N° 121 SISE CHEMIN DE LA BERGÈRE (délibération n° 2019-101)

Mme le Maire : c'est la continuité des délibérations prises antérieurement. La municipalité précédente avait approuvé, par délibération du 20 novembre 2008, le projet de classement de diverses parcelles privées dans le domaine communal, et, de ce fait, l'ouverture d'une enquête publique.

Une délibération de transfert d'office dans le domaine public de ces parcelles avait été adoptée le 26 février 2009 ; parmi ces parcelles, était recensée la parcelle cadastrée AB n° 121 d'une superficie totale de 149 m², sise chemin de la Bergère.

Cependant, la délibération du 20 novembre 2008 ne suffit pas à acter le transfert car elle ne comportait pas les mentions obligatoires de chaque parcelle pour être publiée au service chargé de la publicité foncière de Muret.

Aussi, il est proposé de prendre une nouvelle délibération comprenant toutes les mentions obligatoires pour la publicité foncière, permettant ainsi à cet acte administratif du Conseil Municipal d'être publié par le service de conservation des hypothèques pour acter le transfert de la parcelle cadastrée AB n° 121.

Le plan et le projet de délibération étaient joints en annexe de la convocation.

C'est la suite, mais non la fin, de toutes ces délibérations.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de transférer d'office la parcelle cadastrée AB n° 121 dans le domaine public communal.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTRÉE AN N° 69 SISE IMPASSE DES THUYAS (délibération n° 2019-102)

Mme le Maire : ce dossier correspond également aux délibérations prises en 2008 et 2009.

Parmi les parcelles concernées, était recensée la parcelle cadastrée AN n° 69 d'une superficie totale de 164 m², sise impasse des Thuyas.

Cependant, la délibération du 20 novembre 2008 ne suffit pas à acter le transfert car elle ne comportait pas les mentions obligatoires de chaque parcelle pour être publiée au service chargé de la publicité foncière de Muret.

Aussi, il est proposé de prendre une nouvelle délibération comprenant toutes les mentions obligatoires pour la publicité foncière, permettant ainsi à cet acte administratif du Conseil Municipal d'être publié par le service de conservation des hypothèques pour acter le transfert de la parcelle cadastrée AN n° 69.

Le plan et le projet de délibération étaient joints en annexe de la convocation.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de transférer d'office la parcelle cadastrée AN n° 69 dans le domaine public communal.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - ASSOCIATION AVENIR FONSORBAIS VOLLEY-BALL - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE PROJET "VOLLEY POUR TOUS" (délibération n° 2019-103)

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animation de la commune" : il est proposé de verser une subvention de projet à l'association Avenir Fonsorbais Volley-Ball pour l'organisation du "Beach Volley", du 6 au 21 juillet 2019 et du 18 août au 1^{er} septembre 2019. Le montant proposé au vote est de 1 000 €, sachant que la demande de l'association porte sur un montant de 1 500 €, sur un montant total de dépenses de 2 320 €.

Il est rappelé que le montant de la subvention accordée en 2018 pour l'organisation de l'animation "Volley pour Tous" s'élevait à 1 000 €.

Le dossier de demande de subvention était joint en annexe de la convocation.

Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 23 mai 2019.

En complément, je rappelle que ce projet est ouvert à l'ensemble des Fonsorbais, qu'il est totalement gratuit. Les animations seront ouvertes du lundi au vendredi, de 14h00 à 18h30. C'est ouvert à tous, mais si possible aux enfants âgés de plus de dix ans. Le vendredi soir, ce sera ouvert à tous, prioritairement aux adultes, de 19h30 à 21h30.

Pour cette nouvelle année, le Tortuga Tour sera organisé par la fédération française de volley, sur plusieurs villes d'Occitanie. Il s'arrêtera donc à Fonsorbes, pour la deuxième année, sur la deuxième semaine de juillet. Avez-vous des questions ?

M. Pilet : quel est le bilan de la saison écoulée ? Combien y a-t-il eu de participants ?

M. Chouard : l'année dernière, il y a eu à peu près 180 participants : 70 % de jeunes et 30 % d'adultes. Ils attendent 200 participants pour cette année. L'année dernière, il y a eu une moyenne de 15 personnes par jour, 70 % de - de 18 ans, sachant que le nombre de participants augmente d'année en année. Cela leur permet de se faire connaître, de récupérer de futurs licenciés, de faire découvrir leur sport. Cela permet également aux Fonsorbais qui ne peuvent pas partir en vacances, et il y en a beaucoup, d'avoir une animation durant toute cette période, tous les après-midis. Cela me paraît important dans le projet, surtout que son coût est de 0 €. C'est juste prendre son vélo ou la trottinette, ou marcher pour descendre sur le terrain de volley.

M. Gaubert : je suis en train de regarder le budget prévisionnel de l'action, et je vois que la prévision relative à la subvention de la commune est de 2 000, et de 320 € pour la Région. Alors qu'il vient d'être dit que la demande porte sur 1 500 €.

M. Chouard : oui, en effet, je l'ai vu, vous avez raison. Il y avait bien 2 000 € demandés sur le dossier de demande de subvention, et non 1 500 €.

M. Gaubert : se pose effectivement le problème de l'équilibre financier de l'action.

M. Chouard : non, je pense qu'il n'y a pas de souci sur l'équilibre financier. Même avec 1 000 €, ils en sortiront bénéficiaires. Le club a les moyens.

M. Gaubert : la subvention que nous allons voter ce soir servirait à mettre en œuvre la prestation, elle la couvrirait ?

M. Chouard : avec 1 000 €, ils couvriraient, il n'y a pas de problème.

M. Pilet : j'ai une remarque à faire : dire que cette année, ils proposent 7 jours de plus, c'est quand même important de le souligner.

M. Chouard : oui, tout à fait, la période est un peu plus longue.

M. Pilet : j'ai une question sur la publicité pour informer de cette initiative, je sais que le club en fait ...

Mme le Maire : ... nous aussi ...

M. Chouard : ... ce sera sur les panneaux lumineux pendant toute la période de la manifestation.

Mme le Maire : globalement, toutes les animations proposées par les associations profitent, et c'est légitime, d'une parution sur les panneaux lumineux et de nos réseaux sociaux, surtout si nous voulons toucher les jeunes : Facebook ou autre.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de projet d'un montant de 1 000,00 € à l'association Avenir Fonsorbais Volley-Ball pour l'organisation de la manifestation "Beach Volley".

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES ET MÉMOIRE DE RÉPONSE

Mme le Maire : nous vous avons transmis les courriers des Personnes Publiques Associées (PPA) portant avis sur le projet de révision du PLU, ainsi que le projet de mémoire de réponse. Vous n'avez eu que le projet de mémoire de réponse puisque le COPIL s'est tenu le 29 mai dernier. Quelques points ont donc été modifiés, à la marge, sauf un. Vous recevrez le mémoire tel qu'il a été transmis au commissaire enquêteur et tel que les administrés pourront le découvrir lorsqu'ils viendront consulter les documents mis à disposition. Nous vous l'enverrons dès demain.

Nous avons reçu 16 avis des Personnes publiques Associées, dont :

- 6 avis favorables
- 1 avis sans observation
- 3 avis avec observations
- 1 avis favorable avec recommandations
- 2 avis favorables avec réserves
- 1 avis partiellement favorable
- 1 avis est arrivé hors délais, mais nous l'avons traité dans le mémoire de réponse
- 1 avis en attente de délibération

Le Comité de Pilotage de révision du PLU s'est tenu le 29 mai. Il a modifié quelques éléments à la marge du projet de mémoire, et il a validé le mémoire qui a été remis au commissaire enquêteur, et qui sera dans le dossier d'enquête publique.

Ce qui a été modifié correspond au secteur de Pistoulet. Une réunion s'est tenue avec les riverains le 16 mai au cours de laquelle nous leur avons présenté les principes d'aménagement. Ils ont demandé des modifications et ils devaient préparer une proposition qui serait vue lors d'une réunion qui aurait dû se tenir le 28 mai dernier. Mais, le Président du bureau a appelé en Mairie pour dire qu'ils ne participeraient pas à cette réunion. Nous n'avons malheureusement pas pu échanger avec eux. Cette modification porte sur la réponse de la commune apportée à propos de la Zone Économique Mixte le Pistoulet, à savoir : *"elle sera classée en zone mixte 1AUXU pouvant accueillir des activités et de l'habitat. De plus, le cahier des charges de l'appel à candidatures pour la recherche d'un aménageur précisera qu'une attention particulière devra être apportée à la préservation du cadre de vie des riverains."* Voilà ce qui a été validé par le COPIL pour cette zone-là.

M. Gaubert : un certain nombre de Personnes Publiques Associées n'ont pas répondu.

Mme le Maire : oui.

M. Gaubert : ou qui ont fait une réponse latente. Qu'est-ce que cela veut dire ? La procédure ne peut pas aller à son terme tant qu'elles n'ont pas répondu ? Ou y a-t-il un accord tacite ?

Mme le Maire : le fait de ne pas répondre veut dire qu'il y a un accord tacite.

M. Gaubert : donc, il faut qu'elles répondent.

Mme le Maire : sinon, il faut qu'elles répondent. Certaines ont donc répondu avec un avis favorable, sans commentaire particulier, d'autres ont émis des commentaires, des recommandations, des réserves, que nous avons repris. Tout cela a été revu par le Comité de Pilotage, nous avons repris toutes les remarques émises par les différentes PPA, nous avons répondu, nous avons argumenté sur le fait que nous entendions éventuellement et que nous prenions en compte, nous suivions, ou bien nous apportions une réponse expliquant pourquoi nous restions sur notre position. Mme Dubois était présente, tout cela est détaillé dans le mémoire remis.

Mme Boyer, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : le fait d'avoir assisté au COPIL et d'avoir recueilli les avis des PPA ne veut pas dire que je valide le projet.

Mme le Maire : Mme Boyer, vous étiez présente, nous étions un certain nombre de personnes présentes, il vous a été demandé si cela vous convenait. A la fin de la réunion, il a été demandé à tous si vous aviez des questions ou des remarques à formuler. Personne n'a rien dit. Lorsqu'on a des remarques à faire, si l'on ne s'exprime pas lors des Comités de Pilotage pour éventuellement faire partager son opinion et échanger avec les autres membres du Comité de Pilotage pour faire valoir une opinion, si on ne l'exprime pas, c'est incompréhensible.

Mme Boyer : je n'ai pas à donner mon avis personnel sur les avis des personnes publiques ; ce n'était pas le lieu, ni l'endroit, il y aura une suite, c'est tout.

Mme le Maire : Mme Boyer, vous êtes Conseillère municipale, vous participez à un Comité de Pilotage. Le principe, lorsqu'on est en Comité de Pilotage, est que tout le monde peut s'exprimer, Opposition et Majorité confondues, et donner l'avis de son groupe, ou son avis personnel, sur le contenu du document qui sortira du COPIL. C'est pris en compte ...

Mme Boyer : ... qu'est-ce que je peux dire sur l'avis, la décision du Conseil Départemental, pour prendre un exemple qui me concerne particulièrement ? Je n'ai rien à dire, je n'ai qu'à accepter cet avis, et il y aura une suite.

Mme le Maire : Mme Boyer, je crois que vous n'avez pas compris quel était le rôle des Elus.

Mme Boyer : certainement.

Mme le Maire : je reviens là-dessus : il y a une réunion, il y a des membres d'un Comité de Pilotage, ces derniers pouvant s'exprimer. Mme Dubois était présente, elle l'a fait ...

Mme Boyer : ... Mme Dubois s'est exprimée ?

Mme le Maire : oui, sur ...

Mme Boyer : ...

Mme le Maire : ... en l'occurrence, je ne comprends pas ce que vous dites-là dans le sens où en aucun moment vous n'avez exprimé un choix différent de celui qui était proposé, il vous est proposé ...

Mme Boyer : ... ce n'était pas l'endroit pour exprimer un choix différent, mes remarques viendront après ...

Mme le Maire : ... Mme Boyer, à ce moment-là, il n'y a pas de raison à ce que vous participiez à quelque réunion que ce soit. Lors de ce COPIL, nous répondions à des remarques formulées par diverses PPA. Si vous êtes là, passive, à vous dire que ne n'est pas l'endroit pour vous exprimer, excusez-moi, mais ce n'est pas la peine que vous participiez, parce que justement, c'est l'endroit où il faut participer. C'est là que les choses sont portées et que nous pouvons faire avancer un débat parce que c'est partagé. C'est bien pour cela que nous avons associé l'Opposition. C'est pour qu'il y ait des échanges et avancer ensemble. Si les membres de l'Opposition ne s'expriment pas alors qu'ils ont des critiques à formuler, c'est tout de même bien regrettable qu'ils ne le fassent pas dans les instances où ils peuvent le faire. Donc, ...

Mme Boyer : ... je ne voyais pas quelles critiques je pouvais apporter ...

Mme le Maire : ... cela veut dire que vous validez l'intégralité des réponses qui ont été faites.

Mme Boyer : non, je ne les valide pas, la suite le prouvera.

Mme le Maire : si vous ne le dites pas en temps utile, Mme Boyer, vous avez tout faux, parce que vous étiez présente.

Mme Boyer : c'est possible que j'aie tout faux. La suite nous le dira.

M. Marin, Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme" : Mme Boyer, la réunion que nous avons n'était pas pour critiquer les avis des PPA. Dans certains avis des PPA, il y avait des erreurs. Nous ne pouvons pas les corriger, c'est ce qu'elles écrivent. Mais, notre réunion consistait à apporter des réponses à ces avis des PPA. C'est justement à ce moment-là qu'il aurait fallu argumenter pour dire "je préfère que dans la réponse nous soulignons tel ou tel point" ; c'était cela le but, ce n'était pas du tout de modifier l'avis des PPA, nous n'avons pas le droit d'y toucher. C'est évident. La réunion n'avait pour but que d'apporter des réponses à ces avis. Seulement, s'il n'y a pas de réponse, nous nous en tenons à ce que, nous, nous pouvons répondre.

M. Mailhé : j'ai une première remarque : cela fait plusieurs fois que nous vous entendons dire, Mme le Maire, "vous n'avez rien compris". Vous l'avez dit, vous le dites souvent. Nous ne sommes pas idiots.

Mme le Maire : là, par rapport à la réponse ...

M. Mailhé : ... je pense qu'il y a des choses, tout à l'heure, que vous n'avez pas comprises sur le BPU, je ne vous ai pas répondu ça, je vous ai fait la remarque. L'attitude de chaque personne, que ce soit en réunion, en COPIL, c'est son propre sentiment ; si elle ne veut rien dire, nous n'avons pas à le lui reprocher. Il faut arrêter de dire aux gens "vous n'avez pas compris". Nous pouvons avoir compris et ne rien dire.

Nous allons revenir aux avis des PPA. Vous nous avez donné un document qui n'est pas, à l'heure actuelle, le bon document. Je ne sais pas comment nous allons pouvoir débattre là-dessus si nous n'avons pas les vraies réponses, dont une, vous avez dit, qui changeait fortement. Il serait intéressant de refaire le débat avec vos réponses. Personnellement, si je ne comprends pas, je ne suis pas au COPIL, j'aimerais avoir les vraies réponses ; le dossier, je le travaille un peu, ou je me renseigne un peu.

En lisant les réponses des PPA, je vois qu'il y a des réserves ou des problèmes soulevés, que nous avons soulevés aussi lors du débat sur le PLU ; je parle du Biotope. La DDT (Direction Départementale des Territoires) en parle dans ses réponses, je n'ai pas eu encore le temps de tout analyser. J'en avais parlé, j'avais dit que ces coefficients étaient incompréhensibles, que nous ne comprenions pas, et que donc nous ne pouvions pas le voter. Nous ne pouvions pas l'appliquer ainsi. La DDT vous le rappelle, elle le dit, vous n'allez pas dire le contraire, c'est écrit noir sur blanc. Le Biotope m'avait intéressé parce que les coefficients, pour moi, étaient réellement trop.

Sur toutes les réponses des PPA, je les ai toutes regardées, vous avez quand même parlé du Pistoulet. Mme Boyer a parlé du Conseil Départemental, je vois qu'il a été interpellé par le Pistoulet parce que cette zone dépendra de lui. Effectivement, la route ...

Mme le Maire : ... oui, il demande comment sera traité ...

M. Mailhé : ... vous avez fait faire un projet sur cette zone mixte, vous l'avez présenté, vous l'avez dit vous-même, pour mettre de l'habitation et de l'économie. Comment pouvons-nous présenter cette zone si nous dépendons du Conseil Départemental ? Comment pouvons-nous faire un projet si nous devons avoir l'aval du Conseil Départemental avant de pouvoir faire le projet ?

Mme le Maire : nous n'avons pas besoin de l'aval du Conseil Départemental pour construire sur cette zone. Nous travaillerons uniquement l'accès sur la route départementale avec le Conseil Départemental, comme chaque fois qu'il y a un accès sur une route départementale. Nous sommes dans une démarche banale de toute sortie sur une route départementale.

M. Mailhé : oui, mais vous avez lu quand même les remarques ?

Mme le Maire : il nous dit simplement qu'il faut que nous prenions en compte ...

M. Mailhé : ... je pense que s'il a relevé ces remarques-là, c'est que cela lui paraît important.

Mme le Maire : cela lui paraît important parce qu'il s'agit d'une route départementale, il relève le fait que l'accès débouche sur une route départementale, il faudra donc le travailler avec lui. Il faudra regarder l'implication au niveau des platanes, etc, comme nous l'avons fait pour chaque rond-point ou sortie sur la route départementale. Cela se fera de la manière la plus naturelle possible avec la DVI (Direction de la Voirie et des Infrastructures) comme chaque fois que nous réalisons des travaux avec une entrée ou une sortie à proximité d'une route départementale. C'est ce qu'il se fait habituellement avec la DVI, rien de plus, rien de moins.

M. Mailhé : je l'entends. Mais, vous sortez un projet en réunion publique alors que vous n'avez pas encore discuté avec le Conseil Départemental.

Mme le Maire : nous étions sur une ébauche de projet, c'était sur une proposition. Je ne sais pas ce qui a été au demeurant retenu au cours de cette réunion puisque visiblement tout le monde n'était pas d'accord. La preuve est que, malheureusement, les membres de l'association ne sont même pas venus échanger avec nous sur la zone en question. Je pense qu'il ne faut pas le prendre, comme vous le faites, au pied de la lettre. La DVI du Conseil Départemental sera interrogée en temps utile, lorsque le projet sera travaillé, abouti. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là, à travailler avec le Conseil Départemental. Nous savons que ce dernier sera un interlocuteur privilégié puisque nous sommes sur une route départementale. Mais cela est anecdotique par rapport à tout le reste.

M. Mailhé : si vous faites un projet, et qu'au dernier moment le Conseil Départemental vous dit "lorsque vous nous avez demandé notre avis, nous vous avons parlé des platanes, nous vous avons parlé d'une piste cyclable, nous vous avons parlé de glissières de sécurité", comment allez-vous faire ?

Mme le Maire : bien-sûr que nous le prendrons en compte ...

M. Mailhé : ... il sera trop tard ...

Mme le Maire : ... bien-sûr que non ...

M. Mailhé : ... prenons-le en compte en amont, anticipons.

Mme le Maire : je vous rassure, M. Mailhé, il n'y aura pas de souci avec les services du Conseil Départemental.

Mme De Coux : j'ai effectivement lu ce dont parle M. Mailhé. Ce que je retiens de ce que dit le Conseil Départemental, c'est qu'effectivement l'accès devra être discuté avec lui. Il mentionne effectivement les platanes, la piste cyclable, et également du fait qu'il ne faudra pas faire un tourné à gauche, ce qui paraît une évidence. C'est simplement pour dire que cet accès devra être travaillé avec lui. Il ne s'agit pas d'interdire un accès, il n'y a pas de problème majeur de ce côté-là.

Mme Boyer : si j'ai bien compris, parce que je ne comprends pas tout, excusez-moi, vous venez de faire la démonstration que je n'avais pas à donner mon avis là-dessus.

M. Mailhé : il y a un autre point, sur la démographie de notre ville, soulevé par le SMEAT (Syndicat Mixte d'Études de l'Agglomération Toulousaine), par rapport au nombre de logements et aux prévisions démographiques.

Mme le Maire : en fait, il y a un paradoxe terrible sur ce que doit être la croissance démographique de la commune, entre le discours tenu par le SMEAT et celui de la DDT. Pour cette dernière, il faut densifier, c'est dans les villes que ça doit se construire, même si nous ne sommes pas une ville intense comme le sont Plaisance du Touch, Tournefeuille, etc ; donc, lorsque nous la rencontrons, son discours est "construisez". À côté, le SMEAT nous dit qu'il faut respecter les pixels. Donc, nous avons fait le choix de plus densifier sur le centre-ville, parce qu'il y a les transports à proximité du centre-ville, et un peu moins en périphérie. Il nous fait notamment une remarque sur Hournes-Portérény, à savoir que la densité de population est supérieure à ce qu'elle aurait pu être. Donc, à nous de compenser cela grâce au coefficient de Biotope sur les zones que nous avons qualifiées de plus vertes, notamment à proximité de tout ce qui est corridors verts et bleus que nous avons marqués dans le cadre de la révision du PLU. Mais, c'est compliqué de satisfaire ces deux PPA, qui sont majeures et auxquelles nous devons répondre ; le SMEAT et la DDT ne sont vraiment pas sur la

même longueur d'ondes. C'est un équilibre que nous devons maintenir afin d'essayer de satisfaire tout le monde.

M. Mailhé : dernier point : quel est le point que vous avez modifié sur les réponses ?

Mme le Maire : celui de Pistoulet. C'est celui sur lequel nous avons ...

M. Mailhé : ... à qui ? A quelle PPA ? Quel point avez-vous modifié ?

Mme le Maire : quand nous répondons à une PPA, nous répondons à tous les autres.

M. Mailhé : ... quel type de PPA ? Cela intéresse quelle PPA ?

Mme le Maire : l'écrit que je viens de vous lire, je crois que c'est la réponse que nous avons faite dans le cadre de l'avis du Muretain Agglo, que nous retrouvons également dans celui du SMEAT, me semble-t-il, lorsque nous comptabilisons le nombre de logements prévus.

M. Mailhé : c'est le point que vous avez modifié par rapport au mémoire que vous nous avez donné ?

Mme le Maire : oui. Je pense que les 10-12 logements de Pistoulet sont déjà inscrits sur le SMEAT. Par contre, nous avons explicité davantage sur la réponse adressée au Muretain Agglo, nous avons bien écrit que nous le positionnons en 1AUXU pouvant accueillir des activités et de l'habitat. Nous nous ouvrons toutes les possibilités. Ce sera retravaillé avec, notamment, c'est ce que nous avons dit, les engagements que nous avons pris sur le règlement de la zone, que nous n'avons pas à écrire, et principalement sur le cahier des charges.

M. Mailhé : vous nous ferez passer le nouveau mémoire avant l'ouverture de l'enquête publique ?

Mme le Maire : nous vous l'enversons dès demain.

M. Mailhé : merci.

M. Pilet : je voulais réagir sur ce débat, sur les points relevés par les organismes sollicités. Je trouve effectivement que de nombreuses critiques, ou réserves, ont été formulées, que nous avons soulevées lors des débats en Conseil Municipal. J'ai été surpris de voir que vous mainteniez vos positions sur certains aspects pour lesquels il est demandé de les modifier. Je voudrais donc savoir pourquoi. Par exemple, sur les demandes précises formulées par les organismes de protéger des zones à enjeux naturalistes forts, dans la réponse établie dans le mémoire que nous avons eu, qui n'est donc pas définitif ...

Mme le Maire : ... ce sera sans doute la même ...

M. Pilet : ... la Majorité maintient son refus. Nous demandons aussi de laisser des terres en zones agricoles ou naturelles ; là aussi, la Majorité refuse ...

Mme le Maire : ... attendez, M. Pilet. Dites-nous de quelles zones il s'agit afin que nous puissions argumenter.

M. Pilet : il y a plusieurs zones. Les organismes demandent que les terrains soient laissés en zone agricole ou naturelle. Les positions qui sont faites sont de ne pas bouger la proposition ...

Mme le Maire : ... il faut regarder de quelles zones il s'agit. Parce que si par exemple il s'agit de la zone qui était identifiée NL à côté des Boulbènes, prévue par nos prédécesseurs sur le PLU existant pour une extension éventuelle des équipements sportifs, ils voulaient effectivement que l'intégralité revienne en zone agricole, nous avons expliqué de vive voix au SMEAT pourquoi nous ne souhaitons pas le faire. Effectivement, le jour où nous voudrions agrandir le complexe sportif, nous n'aurons plus d'espace ; il est vrai qu'avoir tout l'équipement sur une même zone est tout de même plus confortable pour les utilisateurs, notamment pour le club de football. Nous lui avons donc dit que nous l'entendions en partie : nous divisons par deux la surface initialement prévue pour cette extension. Aux interlocuteurs du SMEAT que nous avons eus, en l'occurrence des Elus et des techniciens, nous leur avons dit que notre position était tout à fait défendable.

M. Pilet : je pense que nous pouvons entendre celle-là. Après, je pense qu'il y en avait sur Bidot, sur la Martinette, et de mémoire il y avait encore une autre zone. Ce que je trouve étonnant, c'est que les lois incitent à urbaniser le centre-ville, à remplir les dents creuses, alors que les gens qui ont des projets sur le centre-ville ne semblent pas soutenus dans cette démarche, ce que je trouve incohérent. Je pense qu'il faut continuer à essayer ...

Mme le Maire : ... je ne comprends pas ce que vous dites.

M. Pilet : il y a des dents creuses avec des projets, pour lesquelles les personnes ne semblent pas avoir l'accord ou le soutien, ou des avancées positives. Je trouve, je le redis ...

Mme le Maire : ... où au centre-ville ?

M. Pilet : ... excusez-moi, je fais des remarques par rapport à ce que disent les organismes ...

Mme le Maire : ... j'attends que vous me disiez où au centre-ville, trouvez-moi des dents creuses au centre-ville.

M. Pilet : il y en a plusieurs.

Mme le Maire : où ?

M. Pilet : vous voulez que je les cite une par une ?

- Mme le Maire** : oui, dites-moi quelles sont les dents creuses du centre-ville.
- M. Pilet** : je vais finir tout ce que j'ai à dire, puis nous les reprendrons ensuite, parce que je ne veux pas me laisser ...
- Mme le Maire** : vous affirmez des choses, dites-nous où. Ainsi, nous pouvons vous expliquer.
- M. Pilet** : je ne veux pas non plus personnaliser les choses. J'essaye d'avoir une lecture cohérente des choses. Des organismes disent de garder des zones naturelles et agricoles ...
- Mme le Maire** : ... trouvez-moi une zone naturelle ou agricole, M. Pilet, ...
- M. Pilet** : ... Bidot, la Martinette ...
- Mme le Maire** : ... que nous ayons ouverte aujourd'hui. Nous avons fermé 16 hectares qui étaient ouverts à la construction sur le PLU précédent, que nous avons renvoyés en zone agricole ou zone naturelle. Donc, je ne crois pas que ...
- M. Pilet** : ... ce sont les organismes qui disent cela, je suis en accord avec eux, je verrai les réponses dans le mémoire puisque celles que j'ai vues sont que vous maintenez votre position sans plus d'explications, ce que je trouve un peu court. Ça fait "nous ne bougerons pas notre position" ...
- Mme le Maire** : ... il y des choses sur lesquelles nous avons bougé ...
- M. Pilet** : ce sont des organismes qui ont des compétences, ils font des remarques que je trouve assez pertinentes aussi, les réponses "nous ne bougerons pas" sans explication, je ne les aurai pas aujourd'hui, mais je ne m'attendais pas à avoir des explications ...
- Mme le Maire** : ... mais vous ne me dites pas de quelles zones vous parlez, M. Pilet.
- M. Pilet** : je ne vais pas reprendre tous les éléments ...
- Mme De Coux** : ... sur Cantegraille, parce que je crois que vous faites allusion à l'un des terrains situés vers Cantegraille, il me semble que c'est justifié, nous expliquons que ce terrain n'est plus utilisable comme terrain agricole ...
- M. Pilet** : ... là, vous parlez de transformer en zone horticole ...
- Mme le Maire** : ... cela, notamment, n'est plus.
- M. Pilet** : en tout cas, personnellement, je soulève la contradiction qui est soulevée aussi. Ils demandaient pourquoi il n'y avait pas d'obligation pour les entreprises d'équipement public d'installer des moyens de production d'énergie renouvelable. Vous maintenez le fait que les entreprises ne soient pas obligées d'utiliser des moyens de production d'énergie renouvelable. Là aussi, je ne comprends pas puisque nous l'imposons aux particuliers, nous les incitons. Il est pointé le manque de logique et de cohérence dans le développement économique, ce que je partage aussi, et ...
- Mme le Maire** : ... c'est facile effectivement lorsqu'on sort des extraits ainsi.
- M. Pilet** : je vais finir : un organisme dit qu'il s'inquiète, que l'objectif de maintenir des zones pour partager la croissance de la population à 2 500 habitants, vu le PLU, ne permettrait pas d'empêcher la croissance, elle serait supérieure. Là aussi, je pense qu'il faut revoir les choses pour arriver à contenir cette croissance. Des organismes, suivant leur compétence, vont inciter à ce que nous urbanisons à outrance, d'autres vont dire qu'il faut maintenir, d'autres disent que le PLU, par rapport aux objectifs que nous avons fixés, ne va permettre de le faire. Personnellement, ce qui m'importe ici, en tant qu'Elu, c'est que nous fixions un cadre et une feuille de route à travers le PLU, et que nous permettions une construction raisonnée et raisonnable et contenue. Je ne crois pas que ce PLU permette de le faire. Donc, j'alerte et je redis. Encore une fois, il faut préciser les choses.
- Mme le Maire** : c'est très paradoxal ce que vous dites-là, M. Pilet, parce qu'en début d'intervention vous nous avez fait remarquer qu'il y a des dents creuses au centre-ville, j'attends que vous me disiez où elles sont situées, qui ne sont pas ouvertes à la construction, que c'est tout à fait dommageable ... c'est ainsi que je l'ai personnellement entendu. Et là, vous venez de nous dire qu'il faut se donner les possibilités d'éviter la croissance démographique. Alors, expliquez-moi comment nous évitons la croissance démographique en ouvrant des dents creuses.
- M. Pilet** : c'est pour cela que j'essaie de répondre, puisque là nous sommes sur un débat, sur l'avis des Personnes Publiques Associées, elles donnent leur avis avec des choses très claires. Elles disent qu'il faut protéger beaucoup plus les zones naturalistes à fort enjeux naturalistes. Donc, je dis "oui, il faut le faire".
- Mme le Maire** : nous le faisons ...
- M. Pilet** : ... elles disent que des zones sont ouvertes, qui doivent être fermées, il ne faut pas le faire, on dit il faut le faire. Après, nous sommes d'accord, nous ne pouvons pas empêcher l'urbanisation de la commune, il faut la contenir, donc essayons de la contenir dans un cadre et des espaces raisonnés. La loi incite à remplir les dents creuses. Je n'ai pas dit que les terrains n'étaient pas fermés, j'ai dit qu'il fallait accompagner, inciter ou faciliter les gens qui ont des projets sur ces zones-là, c'est cela que j'ai dit.
- Mme le Maire** : mais M. Pilet, vous êtes naïf ? Quand les ...

M. Pilet : ... écoutez, je ne vous permets pas. J'essaye d'amener des éléments, je ne fais aucun dérapage. Excusez-moi, lors du dernier Conseil Municipal, par rapport aux normes de 2019, la naïveté, je ne sais pas de quel côté elle est. Je vous le rappelle ?

Mme le Maire : je vous prie de m'excuser pour le terme de "naïf". Pour autant, accompagner des propriétaires pour leur expliquer qu'il faut qu'ils aillent dans le bon sens est extrêmement compliqué, car pour la plupart d'entre eux, lorsqu'ils vendent des terrains, le bon sens est de les vendre aux plus offrants et les plus chers possible. Si nous ne mettons pas des limites bien claires, et nous les mettons en n'ouvrant pas parce que nous pensons que ça va flamber, que ça va construire à tour de bras, et malgré le fait que nous ayons essayé de faire un PLU avec les restrictions que nous avons vues, notamment sur ce qui concerne le coefficient de Biotope, si nous ouvrons aujourd'hui, nous allons nous retrouver avec une explosion démographique qui ne sera pas maîtrisable. Donc, voilà pourquoi nous avons refermé de nombreux terrains, nous les avons remis en zones agricole et naturelle, malgré que cela ait mécontenté les propriétaires. Nous avons rencontré les propriétaires fonciers, que je ne connaissais pas et je peux vous dire que maintenant je les connais, la réponse a bien été claire : "non, nous sommes désolés, vos terrains sont situés en zone 2AU, ils ne seront pas ouverts à l'occasion de cette révision" ; parce que nous ne voulons pas que ces propriétaires vendent ces terrains-là à des aménageurs, ce qui est aujourd'hui le cas. Les aménageurs ne font plus de lotissement avec des terrains de 1 000 ou 1 500 m². Vous avez vu ce qu'ils nous proposent ? Ils nous proposent de densifier en construisant des maisons jumelées et autres. Donc, surtout, protégeons-nous de cela grâce au coefficient de Biotope et n'ouvrons pas de nouveaux terrains à la construction. Nous n'en avons pas ouvert.

M. Pilet : sur ces argumentaires, nous n'avons pas la même lecture des avis formulés : les PPA disent que les arguments ne sont pas assez suffisants, et sur les coefficients de Biotope, et sur les moyens. Soit nous le retravaillons, soit nous ne le retravaillons pas.

Mme le Maire : c'est ce que nous avons fait au travers du coefficient de Biotope. Nous sommes des précurseurs sur le Département. Nous avons essayé de nous donner les moyens de limiter. Mais, ce n'est pas en ouvrant les dents creuses, que vous n'avez pas encore identifiées, que nous limiterons la croissance démographique de la commune, c'est clair.

M. Pilet : en tout cas, il est bien clair, il est bien dit qu'en l'état actuel, le PLU ne permettra pas de contenir, de manière raisonnable, l'urbanisation de la commune.

Mme le Maire : lorsque nous voyons les avis des PPA, je pense que nous pouvons dire que nous avons plutôt bien travaillé, de manière générale :

- 6 avis favorables
- 1 avis sans observation
- 3 avis avec observations à la marge
- 1 avis favorable avec recommandations
- 2 avis favorables avec réserves
- 1 avis partiellement favorable

Le Commissaire Enquêteur sera présent à partir de lundi, vous pourrez le rencontrer si vous le souhaitez, ainsi que les Fonsorbais qui pourront émettre leurs remarques. Nous verrons quelles sont ses conclusions au terme de l'enquête et nous prendrons bien entendu ses remarques en considération.

M. Pilet : nous l'espérons. Vous ne m'avez pas répondu sur le pourquoi les entreprises n'ont pas l'obligation d'utiliser des moyens de production d'énergie renouvelable.

Mme le Maire : cela pourra faire l'objet d'une recommandation dans le cadre du rapport du Commissaire Enquêteur.

M. Pilet : je crois que nous portons la notion de développement durable ...

Mme le Maire : aujourd'hui, nous ne pouvons pas le modifier. Mais, par contre, s'il y a des remarques dans ce sens auprès du Commissaire Enquêteur, ce sera éventuellement modifié à posteriori. Là, je n'ai pas de réponse.

M. Pilet : sur le mémo que nous avons eu, la position de la municipalité est de dire "nous ne bougeons pas, nous restons comme ça".

Mme le Maire : les choses sont figées aujourd'hui, mais, derrière, le Commissaire Enquêteur fera des recommandations, donnera son avis, nous verrons ensuite ce que nous avons à modifier.

M. Pilet : ensuite, la dernière remarque, que j'avais déjà formulée, c'est que nous serons obligés d'avoir un Plan Local d'Urbanisme qui soit communautaire.

Mme le Maire : non. Aujourd'hui, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) n'est pas à l'ordre du jour.

M. Pilet : la loi sera dans deux ans.

Mme le Maire : ça le sera peut-être un jour, mais aujourd'hui il n'y a pas de PLU Intercommunal, communautaire sur le Muretain Agglo.

M. Marin : l'ensemble des Maires du Muretain Agglo n'y sont absolument pas favorables.

M. Pilet : oui, mais la loi ...

Mme le Maire : ... le jour où la loi s'appliquera, elle s'appliquera au Muretain Agglo comme partout ailleurs. Aujourd'hui, ce n'est pas obligatoire.

M. Pilet : donc, les avis qui étaient posés sur les questions du manque de cohérence dans les logiques de développement économique, là aussi, sur les réponses que vous avez faites ...

Mme le Maire : ... c'est une réponse de qui, M. Pilet, vous qui avez le dossier sous les yeux ? Quelle est la PPA qui ...

M. Pilet : ... non, je n'ai pas le dossier sous les yeux, c'est une question que je me suis notée à poser puisque j'ai cru que des organismes indiquaient qu'un problème de cohérence ...

Mme le Maire : ... le problème est que je ne l'ai pas en mémoire ...

M. Pilet : comme c'est un sujet qui me paraît primordial.

Mme le Maire : c'est effectivement un sujet primordial.

M. Mailhé : nous pouvons estimer que vous avez bien travaillé ...

Mme le Maire : nous avons travaillé ensemble.

M. Mailhé : il manque quand même le paragraphe "sécurité-incendie". Parmi les trois Personnes Publiques Associées les plus importantes des parties prenantes sur les modifications d'un PLU, à savoir la DDT, le SMEAT et le Conseil Départemental, l'une émet des réserves, les autres émettent de grosses observations. Je pense que c'est quand même intéressant de le dire, de lire et d'écouter ces observations. J'ai peut-être gaspillé du papier, mais j'ai pris le dossier.

Mme le Maire : M. Mailhé, je vous rassure, nous les avons lues. Allez voir comment cela se passe sur d'autres communes, par rapport aux avis des PPA, personnellement, je suis plutôt satisfaite du travail que nous avons fait conjointement avec les PPA, puisque nous les avons rencontrés plusieurs fois. Nous n'avons pas 20/20, mais nous avons, me semble-t-il, une bonne note. Lorsque je vois les avis des PPA formulés sur d'autres communes, je peux vous assurer qu'ils sont autrement plus cinglants que ceux qui ont été formulés pour Fonsorbes. Vraiment.

M. Marin : concernant le développement économique, je souligne que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne a émis un avis favorable sur le dossier de révision du PLU de Fonsorbes.

M. Pilet : nous parlions des autres avis émis qui ont questionné la cohérence et la logique du développement économique.

Mme le Maire : non, c'est un avis, pas les autres avis ...

M. Pilet : ... je pense qu'il y a le Muretain Agglo, je ne vais pas les citer, je pense qu'il y en a trois.

Mme le Maire : je vous invite donc à lire celui que vous recevrez demain et à aller voir le Commissaire Enquêteur.

12 - ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Mme le Maire : le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et du Règlement Local de Publicité fera l'objet d'une enquête publique en Mairie du mardi 11 juin 2019 au vendredi 12 juillet 2019 inclusivement, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A cet effet, M. VIDAL Jean-Jacques, Ingénieur en chef des TPE en retraite, a été désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse en qualité de Commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en Mairie pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- mardi 11 juin 2019 de 8h30 à 12h00
- samedi 22 juin 2019 de 8h30 à 12h00
- vendredi 28 juin 2019 de 13h30 à 17h00
- jeudi 4 juillet 2019 de 13h30 à 17h00
- vendredi 12 juillet 2019 de 13h30 à 17h00

13 - MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMÉRATION SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 68-ROUTE DE FONTENILLES (délibération n° 2019-104)

Mme le Maire : il est proposé de modifier les limites d'agglomération sur la Route Départementale 68-route de Fontenilles au niveau du chemin Marial. Cela permettra que cette portion du chemin Marial soit incluse dans la zone de réglementation de la circulation à 50 km/heure.

Les plan et photos étaient annexés à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme-VRD du 16 avril 2019.

Avez-vous des questions ?

M. Perrot : allez-vous implanter un panneau "50 km" à l'entrée également pour avertir tout le monde ?

Mme le Maire : le simple fait d'entrer en agglomération implique de rouler à 50 km. Pour ralentir la vitesse

...

M. Perrot : ... tout le monde ne l'a toujours pas en tête ...

Mme le Maire : ... c'est le Code de la Route. D'autre part, le chemin Marial a été identifié, dans le cadre du travail accompli pour le Plan Local de Déplacement, au même titre que le haut de la route de Magne, comme étant une zone "rouge", avec des vitesses vraiment excessives. Donc, dans les jours ou semaines à venir, seront installés des systèmes de ralentisseurs au droit de toutes les rues sortant sur le chemin Marial. Effectivement, malgré le fait qu'il soit en mauvais état, ce que nous ne pouvons malheureusement que concéder, cela n'empêche pas les automobilistes d'y rouler à grande vitesse. Pour le coup, ils seront obligés de ralentir.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les limites d'agglomération sur la RD 68-route de Fontenilles.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

14 - RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SEYSSSES - AVIS A FORMULER (délibération n° 2019-105)

Mme le Maire : la commune de Seysses a engagé une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme. De ce fait, conformément aux dispositions de l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme, la commune de Fonsorbes est amenée à émettre son avis en tant que Personne Publique Associée.

Ce projet de révision de PLU n'ayant aucun impact sur la commune de Fonsorbes, il est proposé d'émettre un avis favorable.

Le plan était annexé à la convocation. Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme-VRD-transport-travaux du 16 avril 2019. Avez-vous des remarques ?

M. Pilet : je pense qu'il y a quand même des impacts. Dans les projets de la commune de Seysses, il est prévu la création d'un collège. Je voulais savoir si cela aura un impact sur la carte scolaire.

Mme le Maire : oui.

M. Pilet : si cela pouvait concerner Fonsorbes ou pas.

Mme le Maire : nous avons eu trois réunions avec le Conseil Départemental, une l'année dernière, deux cette année. Récemment, lors d'une des deux réunions, Mme Marie-Claude Leclerc, Conseillère Départementale et Vice-Présidente de la Commission Permanente chargée de l'Éducation et de l'Enseignement du Conseil Départemental, a invité les Maires et les services concernés pour nous présenter les réflexions en cours du Conseil Départemental sur les nouvelles sectorisations des collèges de secteur (collèges de Fonsorbes, Fontenilles, Saint-Lys et Rieumes). Indépendamment des propositions émises par le Conseil Départemental lors d'une deuxième réunion qui a eu lieu au collège de Fontenilles, à laquelle ont été invités les parents des enfants de CM1 et CM2 de la Béouzo et du Trépapé, une réunion de restitution est prévue le 20 juin pour ces mêmes parents pour les informer, après les avoir entendus, des choix du Conseil Départemental sur la nouvelle organisation qui sera proposée pour les enfants qui rentreront en 6^{ème} à la rentrée de 2020. A été évoqué le fait que cette carte scolaire bougerait sans aucun doute avec la construction du collège de Seysses, dont l'ouverture est prévue en 2022, pour les enfants fonsorbais.

M. Pilet : nous pouvons imaginer que les enfants domiciliés Aygolounguo ...

Mme le Maire : ... c'est fort possible. C'est une hypothèse qui a été évoquée. Sont également concernés les enfants du côté de Saint-Lys. La modification de la sectorisation d'un collège a bien évidemment un impact sur les autres collèges.

M. Pilet : le document que nous avons eu n'est pas très clair. Si j'ai bien compris, la commune de Seysses met en place, autour de la route de Saint-Lys, des zones de protection au bruit. Mais cela n'existait-il pas déjà ? C'est nouveau ?

Mme le Maire : je ne sais pas ce qu'il en est à Seysses, mais à Fonsorbes nous avons d'ores et déjà ce dispositif.

M. Pilet : la commune de Seysses met en place des liaisons vertes, dont deux qui déboucheraient sur notre commune. Et, d'un autre côté, je pense qu'il n'y a pas d'aménagement ; est-ce que ce sera pris en compte ? Comment cela peut-il s'articuler ?

Mme le Maire : ce n'est pas dans le schéma directeur des pistes cyclables du Muretain Agglo, il n'y a pas de liaison prévue entre Fonsorbes et Seysses.

M. Pilet : elle a prévu, je vais reprendre son terme "des liaisons vertes type réseau, sentiers, pistes cyclables". Deux s'arrêtent à la limite de la commune.

Mme le Maire : si la commune de Fonsorbes peut assurer la continuité, il n'y a pas de doute sur le fait que nous le ferons.

M. Pilet : je trouve que c'est intéressant, qu'il faut essayer de le développer et de faire les continuités si ce n'est pas prévu ...

Mme le Maire : ... si nous pouvons créer un réseau piétonnier-cyclable, bien entendu ...

M. Pilet : ... et un chemin de terre aussi ...

Mme le Maire : ... peut-être qu'ils ont la chance d'avoir des agriculteurs qui laissent passer les promeneurs du dimanche ou de la semaine. Pour nous, ce n'est pas forcément le cas.

M. Pilet : selon le document, ce ne sont pas les agriculteurs. Ce sont des projets d'aménagement que je trouve assez pertinents. Nous y sommes favorables, mais je pense qu'il y a quand même des incidences sur la commune.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de révision du PLU de la commune de Seysses.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - LE MURETAIN AGGLO

Mme le Maire : il s'agit d'informations :

1. Composition du Conseil Communautaire

Un arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des sièges au Conseil Communautaire doit être adopté avant le 31 octobre 2019, dans la perspective des élections municipales de 2020. Il doit être adopté si cela bouge.

La répartition selon le droit commun, basée sur la population municipale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2020, fait perdre un siège à Fonsorbes. Nous sommes la seule commune de l'agglomération à être impactée par une perte de siège. Un siège serait par contre gagné par la commune d'Eaunes. La commune de Fonsorbes passerait donc à cinq sièges au lieu de six.

Aussi, j'ai adressé un courrier au Président, M. Mandement, ainsi qu'aux vingt-cinq Maires, pour proposer la sortie du régime commun et un accord local qui permettrait une meilleure représentativité, et qui éviterait que la commune ne perde un siège. L'accord en question devrait être conclu avant le 31 août 2019. J'ai donc demandé l'inscription de ce point :

- au Bureau Communautaire qui s'est tenu hier
- à la Conférence des Maires de la semaine prochaine
- au Conseil Communautaire de la fin du mois.

L'accord local qui nous paraît assurer la meilleure représentativité serait basé sur 71 sièges. Aujourd'hui, il y a 59 Conseillers Communautaires. Cette répartition ne diminue le nombre de sièges pour aucune commune et permet aux communes de taille moyenne de bénéficier d'un siège supplémentaire, à savoir : Portet sur Garonne, Saint-Lys, Frouzins, Seysses, Labarthe sur Lèze, Roques sur Garonne, Pins-Justaret, Lavernose-Lacasse, Pinsaguel, Labastidette et Saubens. Par contre, toutes les petites communes, notamment les 6 de l'ex Communauté de Communes des Côteaux du Savès et de l'Aussonnelle, resteraient à un Conseiller Communautaire.

Le Bureau Communautaire du 4 juin n'a pas suivi cette proposition. Le seul qui ait trouvé pertinent et exprimé le fait que de gagner un siège était normal dans la mesure où la population de sa commune augmentait, a été le Maire de Roques sur Garonne. Pour les autres, le discours a été globalement "cela fonctionne comme ça, il n'y a pas de raison pour que ça change".

Ce dossier sera également traité lors de la conférence des Maires le 11 juin 2019. Plus de Maires seront donc concernés par le fait qu'ils pourraient éventuellement gagner un siège. Nous verrons quelle sera l'attitude de ceux qui n'ont pas assisté au Bureau Communautaire d'hier. Cela m'a laissée extrêmement perplexe, malgré le fait que j'ai défendu la notion de représentativité, de démocratie. Manifestement, cela n'a pas été entendu.

Si ce n'est pas suivi par la Majorité, si les Maires ne suivent pas, il est clair que ce ne sera pas voté, et nous perdrons donc un délégué après les municipales de 2020.

M. Pilet : c'est une proposition écrite que vous avez formulée ?

Mme le Maire : oui, je peux vous lire le courrier ...

M. Pilet : ou peut-être nous le transmettre si cela ne vous embête pas. L'avez-vous transmis à l'ensemble des Conseillers Communautaires ?

Mme le Maire : non. Voilà le courrier que j'ai adressé à M. Mandement :

"M. le Président,

Un arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des sièges au Conseil Communautaire doit être adopté avant le 31 octobre 2019 en vue des élections municipales de 2020.

La répartition selon le droit commun, basée sur la population municipale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2019, ne nous satisfait pas, elle ne reflète pas la répartition de la population de notre territoire et la ville de Fonsorbes perdrait un siège. La dynamique de discussion engagée dans le cadre de la préparation du projet de territoire et les réflexions en cours me semblent propices à trouver un accord local.

Aussi, pour une meilleure représentativité, nous demandons qu'un accord local soit prévu. Etant donné que celui-ci doit être conclu avant le 31 août 2019, nous sollicitons l'inscription de ce point lors de la réunion des instances suivantes :

- Bureau Communautaire du 4 juin 2019
- Conférence des Maires du 11 juin 2019
- Conseil Communautaire du 25 juin 2019

L'accord local qui nous paraît permettre une meilleure représentativité serait basé sur 71 sièges, dont vous trouverez ci-joint la répartition par commune sur un tableau reprenant la composition actuelle du Conseil Communautaire, la population municipale, le droit commun 2020 et les différentes simulations. Cette répartition ne diminue le nombre de sièges pour aucune commune et permet aux communes de taille moyenne de bénéficier d'un siège supplémentaire, sachant que tout accord local doit être basé sur la population municipale."

J'ai envoyé à l'ensemble des 25 Maires le courrier suivant :

"M. le Maire et cher Collègue,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le courrier adressé à M. le Président du Muretain Agglo concernant la demande de la commune de Fonsorbes d'établir un accord local sur le nombre et la répartition des sièges au Conseil Communautaire.

Cette décision doit intervenir avant le 31 août 2019 dans la perspective des élections municipale de 2020."

La commune de Labarthe sur Lèze, qui a la population la plus importante, était d'accord. Le Vice-Président, qui n'est pas Maire, a dit, au nom de ce dernier, qu'ils souhaitaient que ma demande soit suivie. Donc, les deux communes qui se sont positionnées "pour" sont Roques sur Garonne et Labarthe sur Lèze. La population municipale de cette dernière, aujourd'hui, est estimée à 5 838 habitants ; elle a donc deux sièges, et passerait à trois. Les communes qui passeraient à deux, sont par exemple Lavernose-Lacasse, dont la population est de 2 958 habitants, qui a un siège, au même titre que Bragayrac dont sa population est de 324 habitants. Donc, en terme de représentativité, M. Mandement a fait remarquer que la commune de Muret pourrait en avoir 26 puisque sa population est de 26 000 habitants. Ce à quoi j'ai répondu que je n'en demandais pas 12, avec nos 6 c'est bien, nous n'avons pas d'exigence autre que celle-là, de rester à 6. Les communes moyennes verraient augmenter le nombre de leurs représentants, il n'y a pas de raison pour que les grosses communes soient majoritaires à elles seules, cela n'a aucun intérêt. J'ai essayé de développer le fait que pour une Communauté d'Agglomération qui fonctionne bien, dans un esprit communautaire, il n'y a pas de problème en terme de majorité qui pourrait se dégager ; nous l'avons vu sur ce mandat, qui s'est plutôt bien passé en terme de fonctionnement, même si nous avons des critiques par ailleurs et que nous les formulons en temps utile. Le refus ne me paraît pas justifié. Pour autant, il l'a été par les Vice-Présidents qui étaient présents et par le Président. Nous en reparlerons en conférences des Maires et nous verrons ce que diront les Maires intéressés qui n'étaient pas présents lors du Bureau Communautaire. J'ai trouvé cela regrettable, encore une fois.

2. Convention Territoriale Globale (CTG)

Mme le Maire : le retour des questionnaires des familles est très significatif en terme de pourcentage de participation. Ce sera intéressant à analyser.

Nous avons lancé le questionnaire pour les plus de 65 ans, mis à disposition en Mairie, au CCAS et à l'ARF (Association des Retraités de Fonsorbes). Nous espérons donc que nous aurons suffisamment de réponses pour pouvoir en tirer quelques conclusions. Nous vous transmettrons le questionnaire.

16 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE (SIAH) DE LA VALLÉE DU TOUCH ET DE SES AFFLUENTS - MODIFICATION STATUTAIRE (délibération n° 2019-106)

Mme le Maire : le Conseil Syndical du SIAH a approuvé, lors de sa séance du 26 mars 2019, la modification statutaire des articles 1, 2, 3 et 4 des statuts du SIAH, qui intègre :

- l'adhésion du SIAH de la Louge
- l'extension du périmètre d'intervention du syndicat sur la Garonne moyenne pour les communes de Bois de la Pierre, Lafitte-Vigordane et Peyssies
- l'extension des compétences : compétence H (Hydraulique) : réalisation d'études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type pluriannuel de gestion (PPG) ou Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) pour les compétences 1, 2, 5, 8 de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement
- le changement de nom du Syndicat : Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch - SMGALT

Aussi, il est proposé de délibérer sur la modification de ces statuts. Il est précisé que la commune de Fonsorbes n'adhérera dorénavant que pour les ressources en eau.

Le projet de délibération, ainsi que les statuts modifiés, étaient annexés à la convocation.

M. Pilet : dans les statuts, nous ne sommes adhérents que pour la gestion en eau existante ?

Mme le Maire : oui, nous ne sommes adhérents que pour cette compétence.

M. Pilet : c'est contradictoire avec la GÉMAPI (GÉStion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), nous ne voyons pas l'articulation. A quoi servent les autres compétences, à quoi sert le syndicat puisqu'il y a normalement la GÉMAPI ?

Mme le Maire : pour tout le reste, que ce soit la GÉMA ou la PI, ce n'est effectivement pas le SIAH, c'est le Muretain Agglo.

La Directrice Générale des Services : pour d'autres communes, le SIAH gère la GÉMAPI. Sur le territoire du Muretain, c'est ainsi, mais il y a d'autres communes et d'autres intercommunalités adhérentes ...

M. Pilet : ... oui, mais le principe de la GÉMAPI était d'arriver à une cohérence sur l'ensemble des cours d'eau, des bassins versants et autres ...

Mme le Maire : ... aujourd'hui, nous n'y sommes pas, c'est clair. Des acteurs majeurs, manifestement, n'ont pas répondu présents. Je pense que les discussions sont toujours en cours, mais c'est effectivement extrêmement long, ce qui est tout à fait regrettable. Donc, aujourd'hui, c'est le Muretain Agglo qui gère cette problématique-là pour nous.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la modification des statuts du SIAH pour les articles ci-dessus cités.

VOTE	
Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

17 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme le Maire : aucune décision n'a été adoptée.

18 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Le terrain agricole acheté à proximité du terrain des sports des Boulbènes est utilisé par un exploitant agricole. La situation est-elle régularisée par un document contractuel ?

Mme le Maire : la procédure est en cours.

M. Pilet : elle sera finalisée quand ?

Mme le Maire : je n'ai pas de date. Nous sommes en train de mettre tout cela "noir sur blanc" afin de pouvoir signer avec le fermier qui occupe aujourd'hui ces terres.

M. Pilet : c'est mis à disposition à titre gracieux ?

Mme le Maire : ce sera étudié. Il s'agit de surfaces extrêmement réduites.

M. Pilet : que les choses soient clairement codifiées. Lorsque ce sera finalisé, pourrions-nous avoir l'information s'il vous plaît ?

Mme le Maire : bien sûr.

M. Pilet : merci.

2. Pouvez-vous nous dire où en est le projet Doky, en particulier si les travaux nécessaires pour la vente sont réalisés et pour quels coûts ?

Mme le Maire : M. Marquès, de la SCI KIDO, nous a adressé un courrier le 26 avril 2019 annulant la réservation du terrain. La promesse de vente, signée en 2018, prévoyait deux conditions suspensives :

1- obtention d'un permis de construire, refusé en 2019

2- fournir au Notaire une offre définitive de prêt avant le 31 décembre 2018. Or, il ne lui a rien transmis. Le notaire lui a donc demandé les documents justifiant l'obtention du prêt, ce qu'il n'a toujours pas fait. Il ne le fait pas puisqu'il a annulé la réservation du terrain.

Concernant le dévoiement du réseau d'eau : les travaux représentent un montant de 29 161,00 € HT, mais la parcelle qui sera vendue sera d'une superficie plus grande, à savoir majorée d'environ 100 m², sachant que le prix de vente du m² déterminé par l'avis des Domaines est de 115 €. Le montant de 29 161,00 € est à la charge de la commune, mais il y a en plus 8 000,00 € à la charge du SIECT, cela fait partie de la discussion que nous avons eue avec ce dernier. En effet, le syndicat est également en partie responsable du fait que le tuyau se soit retrouvé à cet endroit. De toute façon, nous allons récupérer ces frais dans la mesure où nous récupérerons 96 m² sur le prix de vente du terrain.

M. Pilet : le terrain s'est agrandi du fait que le fossé a été comblé ?

Mme le Maire : oui, entre autres.

P. Pilet : du coup, il cesse son projet de déplacer son entreprise ? C'est ce que j'ai cru comprendre.

Mme le Maire : oui, il arrête son activité pour des raisons privées.

M. Pilet : je ne parle pas de cela. Ma question derrière est de savoir s'il va continuer son activité sur la commune.

M. Marin : nous ne pouvons pas vous répondre. Tout à l'heure, vous nous faisiez une remarque sur les dents creuses ... dans le cas présent, il s'agit de sa vie privée, nous la respectons s'il vous plaît.

M. Pilet : je parle de l'activité commerciale. Cette entreprise voulait acquérir des terrains, s'agrandir afin d'avoir une meilleure exposition pour pouvoir continuer son activité sur la commune. Je crois qu'il était lancé depuis plusieurs années. Il y a eu ces retards qui font qu'elle renonce à cette acquisition. Mon autre question, et mon autre inquiétude rejoignent ce que nous avons évoqué tout à l'heure, à savoir : va-t-il maintenir son activité sur la commune ?

Un Elu, hors micro : c'est à lui qu'il faut poser la question, comme ça vous aurez la réponse.

M. Pilet : ce n'est pas moi qui traite avec lui, j'irai lui poser la question, c'est évident.

Mme le Maire : le gérant de l'entreprise nous a dit certaines choses, je ne souhaite pas les rendre publiques. Eventuellement, allez lui poser la question, il vous répondra sûrement.

Aujourd'hui, nous en sommes là : il ne souhaite pas acheter le terrain, il nous l'a fait savoir. De toute façon, il n'avait pas fourni les documents en temps et en heure au notaire, notamment pour l'obtention des prêts. Il a choisi de ne pas donner suite.

M. Lorrain : par contre, sur ce terrain, la conduite d'eau a été déplacée, le fossé a été busé, et vous dites que vous allez vendre une parcelle plus grande. Mais, est-ce que cette parcelle plus grande aura la servitude de l'eau en dessous ? Est-ce que la personne sera prévenue ?

M. Marin : il n'y aura plus du tout de servitude d'eau puisque la conduite d'eau a été placée à l'opposé du terrain par rapport au busage du fossé.

M. Lorrain : mais la surface de la parcelle ne s'agrandit pas sur le fossé ?

Mme le Maire : non, en limite du fossé. La conduite restera sur l'espace public.

M. Lorrain : le pylône restera en place ?

Mme le Maire : oui, il reste en place.

M. Lorrain : parce que nous aurions pu en profiter pour faire un agrandissement.

Mme le Maire : le coût n'aurait pas été le même.

M. Lorrain : le prix de vente non plus.

Mme le Maire : je crois que nous aurions eu du mal à le vendre 115 € le m², ce qui est déjà bien pour une activité commerciale. Ce qui se vend beaucoup plus cher, ce sont les terrains pour constructions individuelles ou collectives. Mais sûrement pas pour de l'activité.

Groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Point de situation concernant le financement du projet de cœur de ville et du déménagement d'Intermarché (contacts pris, résultats concertation, terrain).

Mme le Maire : un Comité de Pilotage restreint s'est tenu le 3 juin dernier, il n'y avait malheureusement personne de votre groupe. Je suppose que M. Lalanne doit être en vacances puisqu'il n'est pas présent ce soir. Un certain nombre de priorités a été fixé, ce sera rediscuté lors du Comité de Pilotage élargi fixé le 25 juin prochain. J'espère que l'un d'entre vous sera présent, de façon à ce que vous puissiez partager ce qui a d'ores et déjà été travaillé, et qui sera proposé à l'ensemble des participants du Comité de Pilotage : Région, Département, Muretain Agglo, DDT, et tous ceux qui sont présents autour de la table.

Puisqu'il avait été dit qu'il y aurait des fiches actions, nous avons fixé, conjointement avec les membres présents, dont M. Pilet, les priorités suivantes :

- priorité 1 : la route de Tarbes, sur trois tranches, c'est ce qui est ressorti de façon systématique des échanges que nous avons pu avoir, notamment les samedis matins où les Elus ont tenu une permanence lors des expositions
- projet 1 bis : le projet de prolongement du centre-ville avec le déplacement d'Intermarché. Il s'agit d'enjeux énormes en termes de finances. Nous ne sommes pas propriétaires. Aujourd'hui, a seulement été validé de demander au service des Domaines d'établir une estimation des terrains qui pourraient éventuellement être concernés par cette vente-là. Nous en sommes juste là, sachant que bien entendu, compte-tenu des montants, des co-financiers seront indispensables ; il est évident que la commune seule ne pourra pas porter ce projet. Le Département, la Région, qui soutiennent les projets de cœur de ville, seront interpellées sur le sujet, et nous consulterons également l'EPFO (Etablissement Public Foncier) avec lequel nous travaillons. Ces organismes seront présents le 25 juin prochain, nous verrons quelle sera leur position, et nous aviserons en fonction des décisions qui seront prises ce jour-là.
- priorité 2 : la place du Trépadé uniquement, pas le terrain de football
- priorité 3 : le parc des Lavoisirs
- priorité 4 : le chemin de Bellevue
- priorité 5 : l'avenue du Château d'Eau
- priorité 6 : le secteur historique, avec la Mairie

Ces priorités seront donc retravaillées lors du prochain Comité de Pilotage.

M. Perrot : il n'y a pas eu, pour l'instant, d'estimations de coûts ?

Mme le Maire : non. Nous les aurons le 25 juin, mais ce sera très approximatif.

M. Perrot : oui, il y a l'estimation des coûts, et la durée des travaux. Ils s'étaleront au moins sur quinze ans.

Mme le Maire : c'est bien évident. Ce sera sur plusieurs années, plusieurs mandats sans aucun doute. Mais il était important, à l'issue de cette étude de cœur de ville, de fixer des priorités.

Le bureau d'études a globalement dit, notamment la personne chargée du développement commercial, elle l'a répété plusieurs fois, que pour pouvoir discuter avec Intermarché, il faut que la commune soit propriétaire des terrains situés de l'autre côté de la route de Tarbes. Cela nous permettra d'être maîtres de ce qu'il se passera. Elle a dit que des enseignes telles que celle-là préféreraient discuter avec des collectivités plutôt qu'avec des particuliers. Le fait que la commune soit propriétaire serait donc facilitateur, ce qui est évident. Mais c'est mieux quand c'est dit.

Je ne sais pas si vous avez besoin d'informations complémentaires, mais nous en reparlerons après le COPIL

M. Perrot : nous en reparlerons en réunion ...

Mme le Maire : ... après le Comité de Pilotage. Mme Dubois, êtes-vous membre du Comité de Pilotage ou est-ce juste M. Lalanne ? Sur le cœur de ville, c'est M. Lalanne pour votre groupe ?

Intervention hors micro.

Mme le Maire : j'espère qu'il sera présent. S'il ne l'est pas, éventuellement que l'un d'entre vous vienne y assister. Ce serait tout de même intéressant.

M. Perrot : pour la dernière réunion, il n'a pas pu y assister pour des raisons personnelles.

Mme le Maire : je m'en doute, M. Perrot, il n'y a pas de souci.

M. Pilet : je rebondis sur la proposition que vous faites à son groupe : est-elle valable pour tous les groupes ?

Mme le Maire : oui. Ce sont de tels enjeux, qu'il me semble nécessaire que l'ensemble des groupes puisse être représenté, cela ne fait pas de doute.

M. Mailhé : il serait intéressant d'envoyer les dates puisque ...

Mme le Maire : ce sera le 25 juin à 9 h 30.

2. Suite à la certification des comptes : bien que la mise en œuvre effective soit prévue pour les comptes de l'année 2023 après ...

M. Perrot : ... excusez-moi. Un rectificatif en termes de questions vous a été envoyé juste après.

Mme le Maire : oui, mais j'ai échangé avec M. Gaubert sur la question ... Il me semble, M. Gaubert, que vous m'aviez dit que vous souhaitiez que ce soit à cette question-là que nous répondions. J'ai mal compris ?

M. Perrot : je pense que vous avez mal compris parce que nous ...

Mme le Maire : ... vous voulez donc que nous vous répondions sur le nombre d'élèves à 24 ?

M. Perrot : oui.

Mme le Maire : excusez-moi, j'avais mal compris. La question est donc la suivante :

Suite à l'annonce du Président Macron de limiter le nombre d'élèves à 24 par classe, comment concrètement allez-vous vous organiser à Fonsorbes pour mettre en œuvre cette décision ? Les locaux seront-ils suffisants pour répondre à cette demande ?

Mme Lacoste : plusieurs points : nous ne sommes pas concernés par cette mesure pour cette rentrée, ni pour la suivante. Nous en avons discuté avec Mme De Coux et M. Respaud, l'Inspecteur de circonscription. Ce dernier nous a dit que nous pourrions être concernés pour la rentrée de 2022. La population fonsorbaise et nationale est malgré tout vieillissante, nous avons donc une baisse d'effectifs, sans pour autant avoir une fermeture de classes pour la rentrée de septembre.

Nous avons une salle ou une classe disponible sur chaque groupe scolaire, sauf à l'école élémentaire de Cantelauze. Mais, comme cette dernière a fusionné avec l'école maternelle, c'est une école primaire, il y a donc toujours une salle disponible. Ce ne sont pas des doubléments de classes, se sont vraiment des classes à 24. Sur le Trépadé, par exemple, il y a cette année des classes de CP à 24-25 élèves. Cela ne bougerait donc pas beaucoup sur cette école. Après, faudra-t-il voir sur l'ensemble de la commune pour répartir différemment les enfants ? Cela pourrait être aussi une option. Mais, ne serait-ce pour la rentrée de 2022, je ne peux pas vous dire quels seront les effectifs sur ces trois tranches d'âge.

Mme De Coux : je voudrais préciser aussi que cette limitation d'élèves à 24 ne concerne, à ma connaissance, que les grandes sections, CP et CE1.

M. Perrot : et aussi la grande section de maternelle.

Mme De Coux : oui, c'est ce que j'ai dit, les grandes sections, CP et CE1.

M. Perrot : oui, c'est bien ça.

Mme De Coux : si en parallèle le gouvernement ne modifie pas les seuils d'ouverture et de fermeture de classes, sachant qu'une classe ouvre à partir du moment où la moyenne des élèves par classe est supérieure à 27, le nombre de classes ne change pas. Le nombre d'élèves en grandes sections, CP et CE1 baissera, mais, en contrepartie, le nombre d'élèves en CM1 et CM2 risque de monter. Ce que j'attends, c'est que ces seuils d'ouverture et de fermeture bougent. Pour l'instant, il n'en a pas encore été question.

M. Respaud a beaucoup insisté sur l'importance de la démographie. Il dit que c'est très sensible, et que nous commençons à sentir ses effets au niveau des classes, et en particulier au niveau des petites sections. La natalité baisse en France et elle commence à être perceptible dans les écoles. C'est aussi peut-être cela qui pourra rendre possible cette baisse des effectifs en primaire.

M. Perrot : par contre, vous n'avez pas estimé le nombre d'enfants qui arriveront suite aux 1 200 couples qui devraient s'installer à Fonsorbes dans les années à venir.

Mme le Maire : je ne crois pas qu'il faille compter ainsi, M. Perrot.

M. Perrot : pour 1 200 couples, nous estimons à peu près à 400/500 le nombre d'enfants en âge d'être en école primaire ou maternelle, répartis sur toutes les classes, sachant qu'actuellement, suivant les chiffres qu'ils nous ont fournis, il y a une quarantaine de places manquantes, ne serait-ce que sur les classes primaires.

Mme le Maire : j'apporte juste une correction par rapport aux 1 200 couples : aujourd'hui, ce qui est prégnant partout, c'est, ce qu'ils appellent "le desserrement", c'est-à-dire les séparations. Ces dernières génèrent une demande de logements conséquente puisqu'il faut un logement pour la mère et le père. Le vieillissement de la population fait aussi que le renouvellement est moindre. Nous ne pouvons donc pas dire que 1 200 couples arriveront à Fonsorbes, M. Perrot.

M. Perrot : vous parlez du vieillissement de la population, certes. Mais, les personnes qui vieillissent à Fonsorbes, soit malheureusement elles décèdent, soit elles partent ailleurs. Elles revendent leur terrain qui peut très bien être divisé en lots s'il est très grand, donc beaucoup plus de personnes sur le même terrain, donc beaucoup plus d'enfants également. Comme se sera le cas sur l'ancien terrain de la précédente Adjointe.

Mme le Maire : nous ne savons pas quel type de population viendra habiter sur ce terrain-là, je ne peux pas vous répondre. Mais, ce qui est certain, c'est qu'il faut prendre en considération cette notion de desserrement. La demande de logements, selon les statistiques de l'INSEE, n'est plus ce qu'elle était vingt ans auparavant du fait de l'évolution de la société. C'est bien pour cela qu'il y a un déficit de logements, parce qu'au-delà de l'augmentation générale de la population, la demande est telle qu'il n'y a pas suffisamment de logements fournis en France. Nous savons qu'il y a un déficit conséquent, qui s'aggrave d'une année sur l'autre. Je ne crois pas que nous puissions parler de 1 200 couples.

M. Perrot : c'est ce que vous avez mis sur le PLU.

Mme le Maire : non, nous n'avons pas parlé de couples, nous avons parlé de logements.

M. Perrot : sur 1 200 logements, nous pouvons estimer au moins 1 000 couples. Nous le verrons, mais lorsque je vois les chiffres du nombre d'élèves dans les différents groupes scolaires, et sachant que beaucoup de personnes arriveront, je suis assez sceptique sur les capacités.

Mme le Maire : regardez, M. Perrot, je vais prendre l'exemple de Hournes-Portérény où les familles sont arrivées pour l'année scolaire précédente. Pour autant, elles n'ont pas augmenté nos effectifs scolaires. Nous sommes toujours sur 1 450 élèves, cela n'a pas augmenté ; ce qui prouve bien que par ailleurs, malgré qu'il s'agisse de maisons individuelles avec à priori des personnes plutôt jeunes avec des enfants, cela ne veut pas forcément dire que ce sont des enfants qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires, c'est souvent axé sur la propriété, il s'agit de couples un peu plus âgés avec des enfants qui vont peut-être au collège. Cela prouve bien tout de même que ça n'a pas généré, pourtant il y a eu une arrivée importante de population, une augmentation des effectifs scolaires.

M. Perrot : j'espère que vous avez raison.

Mme De Coux, début hors micro : ... je les ai vus sur les cinq dernières années, nous sommes à 1 450 élèves, il y a même eu à un moment une baisse du nombre des enfants scolarisés. C'est surprenant de voir une telle stabilité, cela interpelle.

Mme le Maire : c'est là-dessus que l'Education Nationale espère ne pouvoir accueillir que 24 élèves parce qu'il est clair qu'ils ne vont pas créer les centaines ou milliers de postes nécessaires pour pouvoir rester sur des effectifs de cet ordre-là sur les trois classes précédemment citées.

M. Perrot : d'après ce qu'à dit Mme Lacoste, la commune de Fonsorbes ne serait impactée que pour la rentrée de 2021, 2022 ?

Mme Lacoste : 2022, c'est ce que nous a dit l'Inspecteur de circonscription parce que pour l'instant ...

M. Perrot : ... pour quelle raison ?

Mme Lacoste : parce que pour l'instant cela ne concerne que les zones prioritaires. Ensuite, cela se fera petit à petit, c'est à priori le souhait de la Majorité présidentielle. Pour l'instant, nous ne sommes pas concernés parce que Fonsorbes n'est pas en zone prioritaire.

Mme le Maire : il s'agit plus de conditionnel que de futur.

19 - INFORMATIONS DIVERSES

Travaux de réhabilitation du pôle de restauration du groupe scolaire du Trépapé et du périscolaire élémentaire

Mme le Maire : le lancement du marché est prévu en juin, le choix des entreprises se ferait au Conseil Municipal du 29 août. Le début des travaux est donc prévu fin septembre / début octobre après le mois de préparation du chantier. Un bâtiment modulaire comprenant la cuisine et la salle de restauration sera installé sur une partie de la cour de l'école pendant les vacances scolaires de Toussaint.

Il est prévu, le 13 juin, une réunion avec les personnels intervenant sur l'école et le périscolaire : référents restauration, enseignants et directrices ALAE, ainsi que les parents d'élèves pour les avertir de ce qu'il se passera à l'élémentaire et de l'organisation qui sera mise en place durant la période du chantier qui durera toute l'année scolaire. Ce sera effectivement perturbant pour les adultes et enfants, mais il faudra malheureusement composer avec.

Le Conseil Départemental nous a confirmé l'attribution d'une aide de 360 000 €, dans le cadre du Contrat de Territoire. La Sous-Préfecture de Muret nous a attribué, au titre de la DETR 2020, une aide de 300 000 €. Nous avons donc eu les subventions espérées de l'Etat et du Conseil Départemental, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Tirage au sort des jurés d'assises le 6 juin 2019

Mme le Maire : nous avons choisi de ne plus le faire lors d'une séance du Conseil Municipal puisque cela n'est pas obligatoire. Mais, nous avons prévu une séance publique, à laquelle nous avons invité un représentant de la Sous-Préfecture et du Tribunal. Le tirage au sort aura donc lieu demain à 14 h 00. C'est affiché.

M. Pilet : la séance sera publique ?

Mme le Maire : oui, c'est la raison pour laquelle l'information a été affichée sur les panneaux.

Fête locale

Mme le Maire : je vous rappelle la fête locale, avec l'apéritif offert par la municipalité dimanche à 18 h 30. Nous serons présents avec le Comité des Fêtes.

M. Lorrain : donc, c'est un vin d'honneur ?

Mme le Maire : nous allons dire "un verre citoyen", selon la formule.

M. Mailhé : vous avez enchaîné trop vite, je n'ai pas eu le temps de poser une question à propos des travaux de réhabilitation de l'école du Trépadé : ils sont décalés de deux mois ? Nous devons commencer et profiter des vacances scolaires pour en faire un maximum et ne pas gêner l'année scolaire. Pouvons-nous savoir pourquoi c'est décalé de deux mois ?

Mme le Maire : le maître d'œuvre avait estimé que les entreprises qui répondront devront être disponibles en juillet et août, ce qui est difficile à croire. Donc, probablement que cela ferait traîner les travaux, ce qui n'était pas judicieux. Par expérience, il savait que les travaux de l'été n'étaient pas faits dans les conditions optimales et que cela ne présentait pas d'intérêt. Vous savez que nous allons louer, pour la somme approximative de 180 000 €, un restaurant scolaire avec la cuisine satellite, aux normes, dans un Algeco. L'idée était surtout de le louer au dernier moment afin d'éviter de devoir payer plus. L'installation de cet Algeco se fera durant les vacances de Toussaint pour que les enfants puissent aller y manger. Ce sont des locaux parfaitement adaptés, je les ai vus à Portet sur Garonne, ils ont très bien fonctionné tout au long de la réfection d'un restaurant scolaire de cette ville. Les conditions de travail du personnel sont tout à fait correctes, c'est vraiment un équipement qui correspond aux besoins d'une école telle que celle du Trépadé. C'était donc aussi pour éviter de payer un mois supplémentaire, dans le doute s'abstenir.

M. Lorrain : le maître d'œuvre dit qu'il doute que les entreprises ne soient pas présentes. S'il y a un début et une fin de chantier, des pénalités s'appliquent ; les travaux seront donc faits en temps et en heure voulus.

Mme le Maire : présentes, oui. Nous voulions avoir la certitude, puisqu'il y a quand même un mois de préparation de chantier, ce qui signifie qu'elles commenceront fin septembre, que nous louerions le modulaire restauration au moment nécessaire ; c'est ce qui nous a fait réfléchir. De toute façon, nous sommes partis sur l'année scolaire, une année qui sera compliquée, nous le savions, sinon nous ne faisons pas de travaux.

Mme Bobo : par rapport à l'école du Trépadé, au départ, ce n'était pas pour faire manger les élèves. C'était dans la salle du Trépadé ...

Mme le Maire : ... ça veut dire ...

Mme Bobo : ... comme nous n'avons pas été tenus informés, je voulais demander, parce que justement du personnel nous avait interpellés ...

Mme le Maire : ... il le sait depuis longtemps. La directrice de l'ALAE le sait depuis un moment. Elle est la supérieure hiérarchique du personnel qui travaille sur le périscolaire et sur la restauration scolaire. Elle pouvait peut-être faire passer l'information.

Nous nous sommes rendus-compte que c'était ...

Mme Bobo : ... du travail pour les agents : démonter et redémonter ...

Mme le Maire : ... ce qui aurait été en permanence. Cela voulait dire ne pas utiliser durant neuf mois la salle du Trépadé pour autre chose que le restaurant scolaire. Nous avons donc fait ce choix qui nous coûte cher, 180 000 € ce n'est pas rien, mais cela permet d'être sur site et de ne pas impacter les activités de la salle du Trépadé.

Mme Bobo : cela économise les agents et la sécurité des enfants parce qu'il y avait tout à traverser toute la journée, ce qui n'est peut-être pas évident.

Mme le Maire : c'est réglé.

M. Perrot : excusez-moi, j'ai une question additionnelle au Conseil Municipal : concernant le problème que nous avons rencontré dernièrement avec les gens du voyage, qu'allez-vous faire à Bidot pour empêcher que cette situation ne se renouvelle ?

Mme le Maire : il y a eu un concours de circonstance que nous allons qualifier d'extrêmement malheureux, à savoir que l'entreprise Malet, qui était en charge d'aménager le nouveau site tel que nous l'avions défini avec des merlons et autres pour empêcher l'accès, a changé de chauffeur le jeudi et le vendredi de la semaine dernière. Le chauffeur précédent avait pour consigne bien claire de mettre le bulldozer en travers après son travail de façon à éviter à quiconque de rentrer. Malheureusement, le chauffeur a changé, les consignes n'ont pas été passées, il a consciencieusement garé le bulldozer le long du city stade. Conclusion, c'était ouvert, ils sont rentrés et se sont installés tout le long. Donc, allez voir, dorénavant, les merlons sont tels qu'ils ne passeront plus par-là, c'est totalement impossible. Par contre, nous avons l'inquiétude, puisqu'ils sont capables de tout, qu'ils ne s'installent sur le parking que nous avons créé à gauche. Nous avons donc évoqué la solution d'acheter des cadres, nous sommes en train d'en étudier la faisabilité.

M. Marin : ce sont de grands cadres en béton qui servent à faire des ponts. Nous les installerions de façon à ne laisser le passage qu'à une voiture, et non à une voiture tractant une caravane.

Mme le Maire : ce ne serait donc que pour des voitures particulières. Par contre, nous ne pouvons pas le faire du côté de la salle de Bidot parce que cela rendrait difficile l'accès à des professionnels pour les soirées et autres. De plus, il faut arriver à trouver des solutions afin que nos engins, tracteurs et autres, puissent continuer à accéder aux espaces verts. Aujourd'hui, les gens du voyage peuvent y accéder directement par un cheminement, situé quasiment en face des salles, et faire le tour des lacs pour aller s'installer où ils se trouvaient la semaine dernière. Nous réfléchissons donc au moyen de les empêcher de passer, tout en permettant à nos services d'y accéder, en permettant aux Fonsorbais de continuer à s'y rendre. Il est vrai, excusez-moi l'expression, que c'est "une prise de tête" parce que rien ne les effraie. Personnellement, j'y suis restée samedi soir de 23 h à 1 h car en dévissant les tuyaux, ils ont fait exploser le compteur. Donc, les salles de Bidot n'avaient plus d'eau, j'ai appelé l'agent du SIECT qui est arrivé rapidement, mais la réparation a pris du temps. Cela ne fait plaisir à personne, cela ne fait pas plaisir aux Fonsorbais, ni à nous. Nous essayons de faire ce qu'il faut, mais en l'occurrence cela s'est mal passé. Je pense que ces gens-là ne sont pas à court d'idées, ils ont un matériel extrêmement sophistiqué. Je vous rappelle que nous avons coupé l'eau à côté du city stade, mais ils avaient quand même plus de 200 mètres de tuyau pour accéder à l'eau devant les salles de Bidot. Mais, je leur ai tout de même fait remarquer qu'ils n'auraient, ni le CAP, ni le BEP de plomberie.

M. Lorrain : par contre, au niveau des déchets ...

Mme le Maire : ... pareil ...

M. Lorrain : ... je veux dire qu'il y avait des déchets fortement polluants : des bidons de chlore, ...

Mme le Maire : ... nous avons immédiatement demandé au Muretain Agglo de livrer un nombre important de containers, ce qu'il a fait ; il a récupéré les ordures ménagères. Nos services ont récupéré les encombrants. Tout a été nettoyé. Il est clair que c'est extrêmement lourd.

Mme Bobo : un autre sujet, ce ne sont pas les gens du voyage, c'est la fête qui amène des problèmes à Fonsorbes. Je sais que c'est récurrent chaque année. Mais lorsqu'on habite en bas de Fonsorbes, je peux vous assurer que c'est vraiment important. Nous ne sommes pas les seuls parce que le virage, en bas de chez Cricri, devient dangereux avec la file de voitures qu'il y a. Il faudrait qu'ils arrivent par-là, les faire stationner, comme le font d'autres communes, sur des endroits libres, leur dire que le jeudi ils peuvent entrer dans le centre.

Mme le Maire : juste pour information, ils ont démonté puisqu'ils ont prévenu qu'ils arriveraient ...

Mme Bobo : ... ils sont arrivés dimanche ...

Mme le Maire : ... ils ont prévenu qu'ils arriveraient dimanche. Nous leur avons dit dimanche, mais pas avant 20 h parce que nous savions que ceux d'en bas allaient partir en début d'après-midi. Nous nous sommes alors dit qu'il ne fallait surtout pas ouvrir en haut trop tôt pour ne pas prendre le risque que ceux d'en bas viennent s'installer sur le terrain de football et au dojo. La consigne qui a donc été passée était que l'agent de permanence devait ouvrir à 20 h. Or, ils se sont installés en milieu d'après-midi et comme c'était fermé, ils n'ont pas cassé, ils ont consciencieusement pris le soin de démonter le cadre. C'est terrible, mais, malheureusement, ici et ailleurs, ils font ce qu'ils veulent. Nous avons beau essayer de les accompagner au

mieux, de leur expliquer comment ce sera, et de ce côté-là le Comité des Fêtes est exemplaire, il fait ce qu'il peut aussi, mais ...

Mme Bobo : ... je ne remets pas en cause le travail du Comité des Fêtes ...

Mme le Maire : ... non, ...

Mme Bobo : ... c'est juste pouvoir laisser la route du Trépapé ouverte.

Mme le Maire : je crois que nous avons largement débattu là-dessus. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas laisser le Trépapé ouvert, ce n'est pas possible ...

Mme Bobo : ... en plus, ils restent jusqu'à lundi inclus, c'est énorme.

Mme le Maire : lorsqu'ils arrivent avec leurs engins, quand bien même nous leur disons que ce n'est pas à cet endroit, ils s'installent où ils veulent. Même les gendarmes que nous avons appelés, l'année dernière ou deux ans auparavant lorsque le croisement ne se faisait pas sur le chemin des Capelliers, n'ont fait que constater et sont partis. Tout le monde est impuissant. Ils possèdent des engins qui pèsent des dizaines de tonnes, personne ne peut les faire bouger.

M. Lorrain : lorsqu'une chose n'est pas conforme, les gendarmes, ou les pompiers disent que l'accès n'est pas possible et ils n'ouvrent pas.

Mme le Maire : non. L'accès des pompiers a tout le temps été possible, il est préservé, il n'y a aucun doute là-dessus.

Mme Bobo : c'est la gêne de la circulation. Tous les jours, ici c'est ...

Mme le Maire : ... cela dure effectivement une semaine, nous le savons, cela fait des années que c'est ainsi. Je crois que nous avons échangé sur le fait qu'aujourd'hui nous n'avons pas la surface permettant de les accueillir ailleurs, nous n'avons pas la place. Nous avons beau dire à celui qui s'installe à la place des colonnes enterrées de ne pas revenir l'année prochaine, par lettre recommandée, il nous répond qu'il viendra. Le Comité des Fêtes a demandé ce que nous allions faire. Dans le doute, nous avons fait démonter les colonnes enterrées afin d'éviter qu'ils ne les cassent. Regardez ce qu'il se passe ailleurs, ils sont capables de bloquer les autoroutes, des villes entières ...

Mme Bobo : ce n'est pas les refuser, c'est les placer sur des places libres pour attendre jusqu'à jeudi. Ce n'est pas les empêcher d'aller à Fonsorbes.

Mme le Maire : leur souhait est d'arriver, de s'installer le temps de l'installation pour être ouvert le plus rapidement possible. Nous ne faisons pas ce que nous voulons avec ces gens-là. Quelle que soit la façon dont nous le leur exprimons, dont nous le leur écrivons, en recommandé ou autre, ils s'en moquent. Même les gendarmes n'agissent pas, parce que tout le monde se sent impuissant. Ils ont une capacité de nuisance colossale. Que voulons-nous ? Qu'ils nous bloquent la ville ? Ils l'ont fait ailleurs, rien ne les arrête.

M. Pilet : il me semble que l'organisation de la Fête à Frouzins se fait différemment.

Mme le Maire : oui.

M. Pilet : elle y était la semaine dernière. Les forains arrivent, ils sont garés sur différents espaces de la ville

...

M. Chouard : ils sont sur l'espace situé à la sortie. Tout le monde est regroupé là.

M. Pilet : les caravanes où ils logent sont installées sur cet espace. Leurs camions, outils de travail, sont implantés et stockés à partir du dimanche sur différents espaces de la commune, et ils viennent s'installer ...

M. Chouard : ... ils sont sur leurs places définitives presque.

M. Pilet : non. Ils ne viennent s'installer, puisque c'est l'une des rues principales de Frouzins, que le jeudi. Tout est fait pour qu'ils ne s'installent que le jeudi. J'ai l'impression que cela fonctionne bien, et ...

Mme le Maire : ... impeccable. M. Pilet, puisque vous proposez cela, je vous suggère d'aller voir le Président du Comité des Fêtes, si vous voulez nous irons ensemble, vous lui expliquerez tout cela et vous ferez des propositions. Ensuite, si tant est que nous puissions le mettre en œuvre, nous le mettrons en œuvre. Je vous invite à venir discuter, à voir dans quel état d'esprit sont ces gens-là, ...

M. Pilet : ... vous dites qu'il y a juste à comparer avec les autres villes, je prends l'exemple ...

Mme le Maire : ... oui, justement, si d'autres l'ont fait, si vous pensez que c'est faisable, je vous invite à porter le dossier ...

M. Pilet : ... je voudrais terminer sur une note plus positive. Des lycéens de Fonsorbes ont participé au concours national en réalisant un clip sur le "non au harcèlement", et ont obtenu le premier prix national. Je pense que ce serait bien que nous les félicitions en Conseil Municipal.

Mme le Maire : le film est sur le site de la commune depuis déjà un moment, je sais qu'ils ont été reçus à Paris au début de cette semaine, il n'y a aucun problème sur ...

M. Pilet : ... si tout le monde est d'accord, nous les féliciterons au cours du Conseil Municipal ...

Mme le Maire : ... ce sera avec plaisir que nous les accueillerons et que nous visionnerons le film en Conseil Municipal.

M. Pilet : merci.

M. Brousse, du groupe Majoritaire : trois personnes m'ont fait des raisonnements en me disant que j'avais mis la pagaille à Bidot. Nous en avons discuté avec M. Marin, c'est bon. Mais, ces gens-là ont eu une version complètement différente de ce que je leur avais expliqué. Alors, il va falloir quand même qu'ils se disent que ce n'est pas de ma faute si les gens du voyage sont rentrés. Je ne l'accepte pas, cela me travaille et me "prend la tête".

Mme le Maire : je suis sûre qu'il n'y a pas de raison pour que cela "prenne la tête" à quiconque dans le sens où lorsque les gens du voyage ont décidé de s'installer quelque part, rien ne peut les y empêcher. Nous pouvons toujours nous mettre au travers de leur route, en leur disant, et c'est ce que tu as fait, qu'ils n'ont pas le droit de s'installer ici, mais ils ont répondu qu'ils avaient l'autorisation de la Mairie. Tu leur as alors répondu que tu étais Conseiller Municipal et tu savais qu'ils n'avaient pas l'autorisation. La gendarmerie est arrivée très rapidement après, et la seule solution qui ait été trouvée, la plus sage compte-tenu du nombre de caravanes, estimé à une centaine, était de les laisser rentrer. Nous ne pouvons donc pas imaginer que quiconque puisse s'opposer, il n'y avait pas d'autres alternatives sous peine que la tension monte avec ce que cela pouvait représenter, notamment le risque d'accidents sur la départementale. Je sais qu'entre autres tu as participé, tu as fait la circulation, mais ...

M. Brousse, hors micro : ...

Mme le Maire : ... non, mais je le dis là ...

M. Brousse, hors micro : ...

Mme le Maire : ... je n'ai aucun doute là-dessus, personne n'est responsable. Les seuls responsables sont les gens du voyage qui ont décidé de venir ...

M. Brousse, hors micro : ...

Mme le Maire : nous le savons, tu as fait ce qu'il fallait pour essayer de sécuriser. S'y sont trouvés MM. Marin, Franchina, les Elus se sont déplacés, les gendarmes étaient présents également. Nous n'avons pu que constater le fait qu'ils étaient nombreux et qu'il n'y avait pas d'autre choix que de les laisser rentrer. Nous subissons.

Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée. Nous nous revoyons fin juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
PERROT Pascal



